

présents :

Messieurs	Uehlinger Pascal Decrey Philippe Kilcher Marc	maire conseiller administratif conseiller administratif
Monsieur	Noël Philippe	président du conseil municipal
Mesdames	Bersier Julie Giacobino Nadia Gregori Katia	Oppliger Danielle Tercier Heidi
Messieurs	Agraniou Sami Arpidone Andrew Avigdor Daniel Calame Philippe Camuglia Joseph Constantin Marcel Da Silva Bruno Germann Martin Houman Edouard Knörr Stephen	Leutenegger Bastien Nicolet Alain Saudan Guy Simoes José Singh Ashwani Stark Richard Üregen Ali Wünsche Florian Zaugg Philippe
excusée	Macchiavelli Marta	

ordre du jour – discussion et vote sur :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2018
2. Communications du bureau du conseil municipal.
3. Communications du conseil administratif.
4. Rapports des commissions.
5. Demande d'un crédit de CHF 457'000,- en vue de la modification des circulations du chemin de Floraire. (DA-18-39) (point non traité le 18.12.2018)
6. Demande d'un crédit de CHF 722'000,- en vue de l'extension du parking de la piscine (DA-18-40) (point non traité le 18.12.2018)
7. Demande d'un crédit de CHF 105'000,- en vue du réaménagement des surfaces extérieures de l'école Adrien-Jeandin. (DA-18-41) (point non traité le 18.12.2018)
8. Demande d'un crédit de CHF 5'302'000,- en vue de la modification des circulations au chemin de la Mousse et de la route de Jussy. (DA-19-01)
9. Préavis sur la mise à jour de la loi sur le réseau de transports publics (LRTP, rsGE H 1 50) et du schéma directeur du réseau sur rail. (RM-19-01)
10. Préavis sur le projet de loi sollicitant la modification des limites de zones sur le territoire de la commune de Thônex (création d'une zone 3 affectée à de l'équipement public) au lieu-dit : Les Verchères. (RM-19-02)



11. Nomination d'un(e) président(e) à la commission culture, loisirs, jumelage suite à la démission de M. Philippe Zaugg. (DM-19-01)
12. Nomination d'un(e) délégué(e) à la Maison des Quartier de Thônex, suite à la démission de M. Philippe Zaugg des commissions. (DM-19-02)
13. Nomination d'un délégué(e) au Conseil Intercommunal du Centre sportif Sous-Moulin (CSSM), suite à la démission de M. Philippe Zaugg des commissions. (DM-19-03)
14. Nomination d'un délégué(e) au Conseil Intercommunal du Centre sportif Sous-Moulin (CSSM), suite à la démission de Mme Nadia Giacobino. (DM-19-04)
15. Nomination d'un délégué(e) au comité de l'association 3 Chêne-Culture, suite à la démission de Mme Marta Julia Macchiavelli. (DM-19-05)
16. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 60'000,- en vue de l'installation de 3 nouvelles bornes hydrantes. (DA-19-02)
17. Projet de motion déposé dans le délai légal par la Gauche Sociale (GS) intitulée : (point non traité le 18.12.2018)
 - « pour une transparence des notes de frais professionnels du conseil administratif » (MM-18-04)
18. Projet de résolution déposé dans le délai légal par l'ensemble des partis politiques représentés au conseil municipal intitulée : (point non traité le 18.12.2018)
 - « résolution interpartis concernant le concept opérationnel de défense incendie et secours » (RM-18-07)
19. Traitement de la pétition intitulée :
 - « pour l'ouverture d'une patinoire à Genève toute l'année » (RM-19-03)
20. Projet de motion déposé dans le délai légal par le groupe Les Verts et Vivre à Thônex (VI-VE), intitulé :
 - « pour des voyages et déplacements du conseil municipal respectueux des enjeux climatiques actuels » (MM-19-01)
21. Projets de délibération.
22. Propositions du conseil administratif.
23. Questions écrites.
24. Propositions individuelles.

@

M. le président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux conseillères et conseillers municipaux, aux conseillers administratifs, aux membres de l'administration de la commune ainsi qu'aux membres de la police municipale.

1 Approbation du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2018

Page 951, ligne 10, concernant la phrase « L'exécutif genevois s'est trop avancé en promettant aux voisins français qu'il construirait un maximum de logements qui seront squattés par une population qualifiée pudiquement de contribuables à valeur médiatique. » tirée de sa propre intervention, M. Stephen Knörr demande de corriger « valeur médiatique » par « valeur négative ».

Le procès-verbal est approuvé par 23 voix pour et 1 abstention.



2 Communications du bureau du conseil municipal

2.1 Union des Polices municipales genevoises – communiqué de presse

M. le président informe que le communiqué de presse transmis par l'Union des Polices municipales genevoises a été transmis par email pour information à l'ensemble des membres du conseil municipal le 23 janvier 2019. Ce communiqué faisant l'objet d'une reprise dans le cadre des communications du conseil administratif, M. le président indique qu'il ne sera pas lu ici et rappelle simplement que cela concerne une situation grave qui s'est produite à Plan-les-Ouates lorsque des agents de la police municipale ont été gravement mis en danger par des actes criminels.

2.2 Service des votations et élections

M. le président informe que le Service des votations et élections a communiqué en date du 27 février 2019 qu'il n'a toujours pas obtenu de réponse concernant le remplaçant Mme Janine Delmenico, démissionnaire membre du MCG.

2.3 M. le président informe l'assemblée qu'à 23h, il sera passé au point 22 de l'ordre du jour : « Propositions du Conseil administratif »

3 Communications du conseil administratif

3.1 M. Pascal Uehlinger, maire

3.1.1 Auberge communale – chaises

M. Pascal Uehlinger rappelle que le conseil municipal a voté, lors du dernier budget, des chaises sur la terrasse de l'auberge communale de Thônex avec une clé de répartition du financement de ces chaises un tiers au gérant, deux tiers à la commune. Suite au courrier envoyé à M. Alain Akar pour lui donner cette information, la commune a reçu un courrier en retour.

M. Pascal Uehlinger donne lecture du courrier de M. Alain Akar, gérant de l'auberge communale du 29 janvier 2019, et pense qu'une discussion devra avoir lieu à ce sujet dans les divers.
Monsieur le Maire,

J'ai bien reçu votre correspondance du 4 décembre 2018.

En premier lieu, je vous remercie d'avoir procédé au changement du piano de la cuisine.

Vous m'indiquez que le Conseil municipal a décidé, contre l'avis et la proposition du Conseil administratif, que la Commune ne financerait que deux-tiers du montant pour le remplacement des chaises de la terrasse.



Cette prise de position serait principalement justifiée par le fait que je bénéficierais d'un loyer «très modéré ». Je ne peux malheureusement partager ce point de vue. En effet, mon loyer a été fixé en accord avec la Commune de Thônex et notamment en relation avec les obligations découlant de mon cahier des charges.

Il résulte de ce cahier des charges qu'il m'incombe de prendre à ma charge uniquement les factures de réparation inférieures à CHF 500.-.

De plus, ce même cahier des charges limite ma responsabilité au bon entretien du matériel, de sorte que je n'ai à prendre à ma charge que tout matériel cassé ou subissant une usure anormale. Tel n'est pas le cas des chaises faisant l'objet de votre correspondance du 4 décembre 2018.

J'observe également qu'il existe une contradiction entre le fait que le Conseil municipal me demande de prendre à ma charge un-tiers du remplacement des chaises de la terrasse, alors que la Commune sera seule propriétaire desdites chaises.

Je vous remercie donc de bien vouloir reconsidérer votre position, et cela en relation avec les obligations découlant pour la Commune du cahier des charges du 22 septembre 2008.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

M. Pascal Uehlinger indique que la demande de financement des chaises se monte à CHF 14'970,30.-. Sur ce, il a engagé pour la commune la dépense des deux tiers de ce matériel et non son intégralité, jusqu'à nouvel ordre.

3.2 M. Philippe Decrey, conseiller administratif

3.2.1 Statistiques TPG

M. Philippe Decrey indique qu'il transmettra par l'intermédiaire du procès-verbal du présent conseil municipal le courrier des TPG informant des résultats des comptages concernant les montées et descentes d'arrêts sur le territoire communal.

annexe : statistique comptage

3.3 M. Marc Kilcher, conseiller administratif

3.3.1 Déchets

M. Marc Kilcher indique qu'après l'AIMP la commune a signé le contrat avec l'entreprise Baciocchi qui est devenu prestataire pour les quatre prochaines années, voire plus. Deuxièmement, le règlement sur la suppression des tolérances communales ayant été validé par le conseil administratif, la commune est en phase de mise en place de la récolte des données pour les entreprises communales. M. Marc Kilcher informe également que le dimanche 19 mai de 10h à 12h, dans le cadre de la semaine de valorisation des déchets est organisé un Urban plogging. Cet évènement qui combine le sport et la récolte de déchets sur la commune compte 100 places et est organisé par l'équipe de l'Urban Training.



3.3.2 Police municipale

M. Marc Kilcher souhaite revenir sur le communiqué de presse reçu par l'un des syndicats. Selon lui, ce communiqué s'inscrivait dans une phase très émotionnelle liée à un évènement particulier ayant eu lieu à Plan-les-Ouates et ne nécessite pas à ce stade une prise de position du conseil administratif ou du conseil municipal. Concernant la thématique des armes auprès des policiers municipaux, M. Marc Kilcher fait remarquer que Genève est le seul canton suisse dans lequel ces derniers ne profitent pas du brevet de policier et à ce titre ne peuvent disposer de l'arme. Plutôt que de discuter de la résultante de l'évènement et de la demande pour des armes à feu, se pose la question de savoir pourquoi la police municipale dans le canton de Genève n'a pas droit à la même formation que la police cantonale. Le problème est alors de savoir quel positionnement veulent avoir les politiques au niveau du canton sur le rôle que joue la police municipale dans le cadre de la sécurité au niveau cantonal. In fine, ce qui est arrivé à la police à Plan-les-Ouates est associé à une problématique de police de proximité comme elle est vécue aujourd'hui dans le canton de Genève. Depuis quelques années, les compétences de la police cantonale ont été par cascade transmises aux polices municipales sans pour autant que soient adaptées la formation et la reconnaissance au sein de la police cantonale des diverses tâches que les polices municipales ont reprises, d'où ce sentiment de se substituer à la police cantonale dans ses tâches régaliennes. Preuve en est la question des CLS, exemples de délégations indirectes de certaines tâches à la police municipale. Le problème de rôle de police de proximité est bien plus un problème cantonal qu'un problème à régler dans le cadre d'un communiqué de presse. Par ailleurs, un alignement des deux syndicats dans le communiqué de presse permettrait une meilleure visibilité sur les attentes des polices municipales. A ce stade, le conseil administratif ne souhaite pas aller de l'avant, intervenir ou se positionner politiquement sur le port d'arme des polices municipales.

3.3.3 Service des routes et Cité des métiers

M. Marc Kilcher signale que pendant trois mois, jusqu'à cet été, des agents des voiries cantonales et communales vont travailler ensemble car la commune souhaite aider la voirie cantonale sur certains axes cantonaux. L'objectif de cette coopération est que la voirie cantonale couvre cinq fois par semaine l'axe route de Genève-avenue Tronchet qui est actuellement effectué deux fois par semaine. Les chiffres importants donnés par les TPG quant aux arrêts de Moillesulaz et de Place Graveson justifient la nécessité de tester cette coopération pour améliorer la propreté dans les rues de la commune. M. Marc Kilcher souhaite deuxièmement remercier le secrétaire général qui a organisé d'une main de maître le 13 février la Cité des métiers, évènement qui avait lieu pour la première fois sur Arve et Lac.



De nombreux stands ont été mis en place par 26 entreprises du canton qui ont pu interviewer et sélectionner des candidats pour l'apprentissage. L'organisme cantonal en charge de la Cité des métiers a directement signé pour 2020-2021 avec la commune de Thônex car l'accueil organisé par le secrétaire général et l'équipe de Mme Martine Küng a été exceptionnel. Tous les partenaires ont apprécié l'évènement et M. Marc Kilcher espère que cela a été le cas également pour les jeunes et qu'ils ont pu signer un contrat d'apprentissage. Ce sujet sera traité de nouveau dans le cadre de la commission économie sur la motion déposée concernant le soutien à l'apprentissage sur la commune de Thônex.

4 Rapport des commissions

Les présidents ou vice-présidents de commissions donnent lecture des conclusions des rapports suivants :

4.1 M. Marcel Constantin, vice-président de la commission culture, loisirs, jumelage, pour la séance du 7 février 2019

1. Approbation des procès-verbaux
 - après quelques demandes de modifications, le procès-verbal de la séance du 22 novembre 2018 est approuvé par 6 oui et 1 abstention.
 - quant au procès-verbal de la séance du 15 janvier 2019, il a été approuvé à l'unanimité.
2. Culture de proximité : résultats de la saison 2018

M. Decrey remercie Mme Küng pour le travail accompli. La culture de proximité se développe à satisfaction.

Mme Küng présente en détail les états financiers de la saison 2018. Les principaux points à relever sont que le budget était d'environ CHF 80'000.- et les recettes d'environ CHF 64000.-. A noter également que le montant dépensé afférent à la communication/publicité est de CHF 30'000.-.

En complément, M. Decrey indique que les productions à la salle des fêtes engendrent certains frais techniques élevés. C'est pour cette raison que des collaborateurs de la commune suivent une formation afin de pouvoir s'occuper en direct du matériel.

Mme Küng communique le résultat de chaque spectacle et le tableau financier est présenté ainsi que la progression annuelle.

Une discussion s'en est suivie au niveau des commissaires quant à la publicité qui a été faite et celle qui pourrait être envisagée afin d'augmenter le nombre des spectateurs. Toute nouvelle idée de publicité est la bienvenue.

Quelques échanges ont eu lieu également concernant le prix des billets qui doivent rester abordables pour tout public et la possibilité de créer un abonnement ou carte de fidélité a été évoquée par certains commissaires.

M. Constantin remercie Mme Küng pour son travail et l'excellente présentation de la saison des spectacles.



3. Divers

Visite de Graveson

- M. Decrey demande à ceux qui logent des visiteurs de bien vouloir l'inscrire à la mairie. La journée de samedi se déroulera comme suit : une visite aux Salines de Bex, un repas en commun et retour en fin d'après-midi.

Budget OpusOne

- M. Decrey annonce que le budget se discute actuellement et explique l'accord qui a été signé en son temps.

Boulevard des Airs

- La première de ce concert aura lieu le 1^{er} mars 2019 et chaque Conseiller municipal recevra une invitation.

3 Chêne Culture

- Quelques échanges ont eu lieu quant à la démission de la présidente et à la suite qui sera donnée.

Il ressort de cette discussion qu'il serait éventuellement nécessaire de faire un point de situation en regard de ce comité voire même analyser et travailler les statuts.

Distribution gratuite d'eau -- Fête des Promotions

- Une commissaire revient sur la question d'offrir de l'eau à l'occasion de la fête des promotions. A ce sujet, elle a pris contact avec les SIG mais, ils ne veulent pas entrer en matière pour une fontaine à eau. Elle a également investigué chez Denner et les bouteilles de 1,5 litres sont à CHF 0.30.

M. Decrey dit qu'il était au courant pour les SIG et que la Mairie a ses fournisseurs attirés. Il informe qu'il est probable qu'un stand pour la distribution d'eau plate soit installé pour cette année.

La séance est levée à 19h39.

M. le président rappelle que les présidents ou vice-présidents des commissions ne sont tenus ici que de donner lecture des conclusions.

4.2 M. Andrew Arpidone, président de la commission cohésion sociale, pour la séance du 15 janvier 2019

M. Andrew Arpidone fait remarquer qu'il s'agissait d'une séance réunie avec la commission culture, loisirs, jumelages.

Point 1 : Avenir des bâtiments provisoires 12 et 24 mois

Le conseil administratif présente des pistes s'agissant de l'utilisation des bâtiments provisoires 24 mois. D'autres suggestions sont formulées par les commissaires. La volonté des commissions culture, loisirs, jumelage et de la cohésion sociale de conserver toute ou partie des bâtiments provisoires 24 mois est formulée avec approbation à l'unanimité. Un chiffrage des coûts doit être opéré par les services compétents afin de pouvoir valider les pistes envisagées.

Point 2 : Divers

Un point de situation est fait sur les discussions en cours entre le conseil administratif et la Maison des quartiers ainsi que s'agissant de la question des migrants.



Une communication quant au changement de présidence de Trois Chêne culture est apportée.

- 4.3 M. Joseph Camuglia, président de la commission circulation, transports, pour le point divers de la séance du 31 janvier 2019

M. Joseph Camuglia n'ayant rien préparé, M. le président passe au sous-point suivant.

- 4.4 M. Alain Nicolet, président de la commission des parcs, promenades, pour la séance du 26 février 2019

Mardi 26 février 2019, a eu lieu une séance avec la commission des parcs & promenades, économie publique, emploi, voirie & cimetière.

En présence de M. Marc Kilcher, conseiller administratif, et MM. Fortuna secrétaire général adjoint et De Oliveira du service technique de la Mairie. Intervenants pour l'Entreprise Boccard, MM. Lombard et Marcoullier ainsi que pour la Touche Verte M. Junot.

Notre ordre du jour concernait deux thèmes sur lesquels nous avons déjà travaillé.

Le premier touchait l'éclairage dynamique de la place de Graveson. Pour mémoire, il était prévu que si la bande lumineuse à l'essai n'avait pas de dégradations durant une année, l'ensemble de la place serait équipé par ce nouveau matériel. Conformément aux décisions prises lors de l'acceptation de ce nouveau plan, le conseil administratif nous a informés sur la poursuite des installations. Pour ce faire, M. Kilcher a demandé à l'Entreprise BOCCARD de nous informer sur les essais de deux mortiers de jointement pour les pavés et plus particulièrement pour les modules d'éclairage. A l'unanimité, la commission a donné son aval pour le mortier fin, ainsi que pour terminer l'installation des lumières sur tout le site.

Le second thème touchait le parc dit de « la paroisse », secteur Graveson Marcellly. Pour ce domaine nous avons eu une présentation mise à jour, faite par M. Junot de la Touche Verte. Après de nombreux échanges, la commission a pris les décisions suivantes :

- *La réalisation de jeux d'adultes type échecs ou dames est approuvée par 7 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.*
- *La sécurisation de la zone vis-à-vis des deux-roues est approuvée à l'unanimité des membres présents.*
- *L'ajout de palmiers du Tessin est approuvé par 5 oui, 0 Non et 3 abstentions*
- *L'engazonnement de la place est rejeté par 2 voix pour et 6 voix contre.*
- *Le projet tel que présenté par M. Junot est approuvé à l'unanimité des membres présents.*

Le procès-verbal de la séance du 20 novembre 2018, a été approuvé à l'unanimité.

Dans les divers, il a été question du cimetière dont le gazon ne pousse pas, de remerciements concernant la pose de cendriers et du parc Munier auquel il manquerait 10 cm de gazon.



- 5 Demande d'un crédit de CHF 457'000,- en vue de la modification des circulations du chemin de Floraire. (DA-18-39) (point non traité le 18.12.2018)

M. Philippe Decrey, conseiller administratif délégué à la circulation, transports explique que la commune de Thônex est seule à financer les travaux concernant la bretelle du pont de Sous-Moulin car toute la partie qui se trouve du côté du Stade des Trois-Chêne est situé sur Thônex. Pour cette raison sur la totalité du coût de ce branchement représentant CHF 707'441.-, 50% sont pris en charge par l'Etat et 50% par la commune de Thônex. Concernant la partie du chemin de Floraire qui remonte, où il s'agit d'élargir et de créer un mur de soutènement contre les propriétés privées, un partage a été réalisé avec la commune de Chêne Bourg au regard de la manière dont chaque commune est impactée. Thônex participera à raison de 10,5% du coût, ce qui représente le crédit présenté ce soir. Ce financement sera engagé pour autant que la commune de Chêne Bourg réalise l'élargissement du chemin de Floraire car si ce dernier ne devait pas se faire, le projet devrait être revu dans sa totalité.

M. Stephen Knörr, vice-président de la commission circulation, transports donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 4 décembre 2018

Point 2 : Mesure d'accompagnement au développement des communaux d'Ambilly
Projet de modification du chemin Floraire et bretelle de raccordement avec la route Blanche.

Sont présents Messieurs Patrick Emery de l'office cantonal du génie civil, Marc Junod du bureau « La touche verte » Gérard Widmer, Frédéric Orvain de l'office cantonal des transports.

De la présentation, il ressort que le but principal de cet aménagement est de favoriser l'accès à la route Blanche depuis l'avenue Petit-Senn. Le chemin Floraire sera ouvert dans son intégralité, à la circulation bidirectionnelle. Il sera élargi en mordant sur les trois propriétés situées sur notre commune côté pair du chemin. La route et les trottoirs auront alors la largeur légale pour que les véhicules se croisent. Cependant le chemin sera interdit aux poids-lourds et la limitation de vitesse devra être abaissée à 30 km/h.

Dans le virage à la hauteur de la passerelle piétonne, afin d'améliorer la visibilité l'accès au parc Floraire subira des modifications et le mur ceinturant le parc sera à cet endroit abaissé.

Pour répondre à un commissaire, il est précisé que le passage piéton reliant la passerelle au parc Floraire reste pérenne. Les travaux conduits dans ce virage auront l'avantage d'augmenter la sécurité au débouché de la passerelle. Cependant, sur cette dernière aucune amélioration de l'éclairage n'a été étudiée. Sur le chemin Floraire, les cyclistes ne bénéficieront pas d'aménagements spécifiques.

Pour les gendarmes couchés actuellement placés sur la route M. Decrey précise que le problème concerne uniquement Chêne-Bourg.

Afin d'accéder à la route Blanche les automobilistes emprunteront l'actuelle bretelle située à côté du parking des caravanes. Elle sera toutefois modifiée pour avoir les gabarits permettant le croisement. Cette bretelle ne permettra pas de partir en direction de la Franche mais uniquement vers Genève.



Monsieur Decrey précise que cet accès à la route Blanche étant entièrement sur Thônex le financement nous en incombe donc dans sa totalité à l'exception d'une participation cantonale. La commune de Chêne-Bourg devant elle s'occuper du côté par Floraire. Cet accès permettra de dégorger le trafic sur Thônex.

Les automobilistes n'auront plus à emprunter l'avenue Petit-Senn puis la route de Sous-Moulin pour rejoindre la route Blanche.

Lorsque Chêne-Bourg a décidé de mettre l'avenue Petit-Senn en sens unique, Thônex ne s'y est pas opposé, à la condition expresse que la bretelle « Floraire » soit rapidement réalisée.

Le projet de modification du chemin Floraire avec la bretelle de raccordement à la route Blanche est accepté par 9 oui et 1 abstention.

M. Philippe Calame, président de la commission des finances donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 6 décembre 2018

- Cette proposition a été acceptée par 11 oui, 1 non et 1 abstention.

La discussion est ouverte

M. Alain Nicolet donne lecture de la déclaration du groupe PLR

Concernant ce dossier quelques remarques s'imposent.

Nous regrettons que d'autres pistes, comme le projet abouti de l'immeuble sis Route Blanche 10, n'a pas été étudié pour créer une future entrée et sortie de ce bâtiment administratif.

Par ailleurs, il se trouve que la commune de Chêne-Bourg met en place diverses voies de circulation afin de fluidifier le trafic chez eux. Thônex se retrouve avec des routes encombrées. Force est de constater que le flux de cette circulation sature notre commune.

Renseignements pris auprès de nos collègues PLR de Chêne-Bourg, la mise bidirectionnelle du chemin Floraire a été acceptée à l'unanimité de sa commission d'aménagement.

Pour donner suite à ces différents points et sans avoir de plus amples informations le groupe PLR propose d'accepter ce crédit pour autant que le Conseil municipal de Chêne-Bourg vote l'élargissement du chemin Floraire ainsi que les crédits y relatifs.

M. Philippe Zaugg, conseiller municipal indépendant, donne lecture de sa déclaration

Messieurs les Conseillers administratifs,
Mesdames, Messieurs,

Suite à la commission circulation qui s'est tenue le 4 décembre 2018, et lors de la proposition je me suis abstenu car celle-ci me semble favoriser les personnes résidant sur Chêne-Bourg au grand dam des Thônésiens (nes) de plus il a été mentionné lors de la dite-commission en reprenant les propos du CA que la mise en sens unique du chemin du Petit-Senn par Chêne-Bourg correspondant à un deal entre nos deux communes. D'autre part le rond-point de Sous-moulin serait financé à 100% par notre commune.



Je trouve que cette dépense de CHF 457'000.- va à l'encontre des propos du Conseiller d'Etat Mr Serge Dal Busco concernant la mobilité, il a d'ailleurs à maintes reprises indiqué qu'il fallait réfléchir à une mobilité cohérente, pour ma part favoriser une entrée sur la route blanche à hauteur de Sous-Moulin n'est pas à posteriori intelligente, il se trouve que nous avons un chantier près de la douane de Thônex-Vallard auquel un bâtiment administratif y sera construit, celui-ci devra être équipé d'une entrée et sortie sur la route en question. De plus la route de Malagnou subi un transport conséquent et ce à toutes les heures de la journée. Vous allez provoquer un appel d'air que nous ne pouvons-nous permettre et ce en regardant plus en avant les démarches que la commune de Chêne-Bourg effectuent actuellement sur l'ensemble de leur territoire, tous les véhicules sont déviés en grande partie sur Thônex et il faudrait en plus que nos habitants payent par leurs impôts une partie de l'élargissement du chemin.

Pour ma part je pense que ce ne sera que les habitants de Chêne-Bourg qui seront les premiers à utiliser cette route au frais de nos communiés.

Je vous propose de renvoyer cette demande de crédit à la commission circulation et transport afin de pouvoir nous prononcer avec tous les éléments s'y référant, j'attends pour cela les votes des deux commissions de Chêne-Bourg. Et de ne pas donner un blanc-seing sans connaître l'avis de la commission des finances circulation et surtout du CM de Chêne-Bourg.

Concernant les propos de M. Philippe Zaugg selon lesquels seuls les habitants de Chêne-Bourg seraient intéressés par ce nouvel accès à la route de Malagnou, M. Calame fait remarquer que les Thônésiens qui veulent accéder à la route Blanche doivent actuellement passer par l'avenue Petit-Senn pour se rendre à la route Blanche et que les habitants de Chêne-Bourg passent par le centre de Chêne-Bourg sans passer par l'avenue de Thônex ou partiellement. Les habitants qui habitent sur le plateau de Bel Air à Chêne Bourg ne vont pas faire un détour pour aller sur Thônex et revenir sur l'avenue Petit-Senn. En l'occurrence, le tronçon de l'avenue Petit-Senn situé sur Chêne-Bourg est composé d'une école et de logements ce qui constitue une bonne raison de dévier la circulation pour la faire passer par un chemin qui se trouve à côté d'une route cantonale et qui compte, sauf erreur, seulement quatre logements. M. Philippe Calame rappelle également que Thônex paye 50% de la bretelle et 10% de l'élargissement, soit une part minime du coût total. Il est possible d'accepter ce projet sans un renvoi en commission. Quant à la question de savoir si Chêne Bourg approuve ce budget, M. Philippe Calame propose à M. Philippe Zaugg de faire lui-même un amendement pour ajouter ce principe sur la résolution.

Pour répondre à M. Alain Nicolet concernant le bâtiment administratif vers la douane de Vallard, M. Philippe Decrey explique qu'une variante a été discutée avec M. Maunoir mais qu'elle n'a pas été retenue par l'OCT. Compte tenu du fait que le projet d'arrivée de la traversée du lac devant la douane de Vallard existe toujours et qu'il y aura un giratoire à cet emplacement, l'idée de mettre en double sens le chemin Adrien-Jeandin n'a pas été retenue.

M. Maunoir a réalisé son projet, l'a déposé et a obtenu l'autorisation de construire pour un bâtiment avec une sortie composée d'une seule voie.

M. Edouard Houman rejoint les préoccupations de MM. Alain Nicolet et Philippe Zaugg et abonde dans le sens de la proposition de renvoi en commission. Que ce soit lors du dernier ou du présent conseil municipal, un certain nombre de projets relatifs aux questions de circulation et de mobilité arrivent en étant



assez incomplets, voire même bancales et demandent en permanence des précisions. Cela tend à provoquer des débats qui s'éternisent. Des projets aussi importants que ceux qui touchent à la mobilité doivent arriver en conseil municipal après un travail plus approfondi, notamment par rapport aux coûts et par rapport aux différentes options et alternatives possibles. Compte tenu du bénéfice qu'il représente pour la commune, ce projet est cher. M. Edouard Houman rejoint M. Philippe Zaugg quant à l'idée que ce projet sera quasi-exclusivement favorable aux habitants de Chêne-Bourg. En cela une somme de près d'un demi-million de francs dans un contexte budgétaire extrêmement serré qui est celui de la commune de Thônex est trop importante.

M. Ashwani Singh rappelle que ce projet est en discussion depuis de nombreuses années. Un énorme travail a été fait par le conseil administratif et le service technique en collaboration avec l'OCT. Le projet est réfléchi, abouti, et a été discuté en commission à plusieurs reprises. Il est ainsi passé à la commission circulation du 4 décembre avec 9 oui et 1 abstention, et à la commission des finances du 6 décembre avec 12 oui, 1 non, 1 abstention. Lors de la dernière discussion, le groupe PLR, dans sa grande majorité était disposé à voter ce crédit. Quant à la possibilité de mettre le chemin entre Adrien-Jeandin et la station BP en double circulation, ce projet est mort-né, et il s'agira peut-être d'en reparler en 2050 dans le cadre de la traversée du lac. M. Ashwani Singh encourage donc à voter ce projet.

M. Philippe Decrey ne peut accepter les propos de M. Edouard Houman selon lesquels les dossiers présentés sont bancales. Il précise qu'il a la conscience tranquille quant au travail réalisé et quant au fait que les dossiers ne sont pas bancales.

M. Bruno Da Silva donne lecture de la délibération

modification des circulations du chemin de Floraire
création d'une deuxième voie de circulation, élargissement de la chaussée
et de la bretelle d'accès à la route Blanche
demande d'un crédit de CHF 457'000,-

- vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu le développement des Communaux d'Ambilly, que l'Etat de Genève prévoit la mise en place d'une série de mesures d'accompagnement avec notamment, la création d'un nouveau maillon routier reliant la route de Jussy à l'avenue de A.-M. Mirany, la modification des voies de circulation au chemin de la Mousse et de la route de Jussy, la mise à double sens des voies de circulation du chemin de Floraire ainsi l'élargissement de la bretelle d'accès à la route Blanche,
- attendu que la mise à double sens de la voie de circulation du chemin de Floraire, essentiellement situé sur la commune de Chêne-Bourg, nécessite l'élargissement de la chaussée impliquant une emprise foncière sur les parcelles n°2958, 2959 et 2965 situées sur le territoire de la commune de Thônex



- attendu que la commune de Thônex doit assurer sa part des travaux au prorata des surfaces situées sur son territoire, estimé à 10,5% du coût de la réalisation, pourcentage qui sera confirmé par un géomètre officiel dans le cadre de l'avancement du projet,
- vu que ces travaux seront pilotés par la commune de Chêne-Bourg à laquelle la commune de Thônex versera sa contribution,
- attendu que la concrétisation de ce projet reste suspendue au bon déroulement de l'opération foncière en vue de l'acquisition des emprises nécessaires sur le domaine privé,
- attendu que le nouveau schéma de circulation prévoit également un élargissement de la bretelle d'accès à la route Blanche permettant de créer une nouvelle connexion pour le trafic en provenance de Thônex en direction du centre-ville de Genève,
- attendu que ce projet touche les domaines publics de l'Etat de Genève et de la commune de Thônex,
- attendu que l'Etat de Genève, qui pilote cette réalisation, a déjà approuvé ce projet et s'est engagé à prendre en charge la moitié des coûts de cette réalisation,
- attendu que cette construction est liée à la concrétisation de la mise en double sens de circulation du chemin de Floraire depuis l'avenue Petit-Senn,
- vu l'exposé des motifs comprenant les descriptifs des coûts établi par le service technique communal,
- vu le préavis favorable de la commission de la circulation, transports émis dans sa séance du 4 décembre 2018,
- vu le préavis favorable de la commission des finances émis dans sa séance du 6 décembre 2018,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

par 17 voix pour et 7 abstentions, soit à la majorité,

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de CHF 457'000,- en vue de la modification de la voie de circulation du chemin de Floraire dont la participation de la commune de Thônex s'élève à CHF 102'606,69 pour la création d'une deuxième voie de circulation et l'élargissement de la chaussée et à CHF 353'720,50 pour l'élargissement de la bretelle d'accès à la route Blanche.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.



3. D'amortir cette dépense de CHF 457'000,- au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 6150.330 dès la fin des travaux estimées à 2021.

M. Edouard Houman souligne que M. Philippe Zaugg avait formulé une demande formelle de renvoi en commission.

Compte tenu des circonstances, du résultat du vote et de l'ordre du jour chargé, M. le président prend sur lui la responsabilité de ne pas revenir en arrière.

- 6 Demande d'un crédit de CHF 722'000,- en vue de l'extension du parking de la piscine (DA-18-40) (point non traité le 18.12.2018)

M. Philippe Decrey, conseiller administratif délégué à la circulation, transports, donne quelques réponses suite aux questions de la commission de circulation. Concernant la demande de mettre en place des bornes électriques, M. Philippe Decrey informe que deux bornes vont être installées sur le parking de la piscine. En ce qui concerne les infiltrations d'eau, un bassin va être mis en place sur le parking de la piscine. Pour ce qui est de la mise en place d'un passage piéton sur le chemin Tronchet par rapport à la sortie du parking, une demande a été incluse dans la demande d'autorisation. S'agissant des discussions qui ont eu lieu au sujet des vélos et de la pétition qui demande au conseil administratif de s'occuper de cette question, des parkings de vélo en suffisance vont être installés. Enfin, concernant la question de savoir combien rapportent les parkings, M. Philippe Decrey rappelle que l'horodateur du parking de la piscine rapporte environ CHF 30'000.- par année. Il faut ajouter que la politique mise en place par le conseil administratif est de vendre aux enseignants, au personnel de la crèche et autres, des macarons au prix de CHF 646- par année. Ces montants doivent donc être pris en compte dans les rentrées faites par rapport au parking. La problématique des parkings est compliquée, il est urgent de pouvoir se doter d'un parking d'environ 80 places et cela sera également très utile dans le cadre de la piscine.

M. Stephen Knörr, vice-président de la commission circulation, transports donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 4 décembre 2018

Point 1 : Projet d'extension du parking de la piscine.

Monsieur Philippe Burri du bureau Bcph présente le projet.

Cette extension avec la création d'une sortie sur l'avenue Tronchet permettra de mettre le chemin Marcelly en sens unique, évitant les croisements dangereux et augmentera d'autant la sécurité des piétons et des cyclistes.

Le nombre de places de stationnement se verra fortement augmenté grâce à l'utilisation de l'espace situé sur la parcelle 23 av, Tronchet nouvellement acquise et en réaménageant la partie du parking qui longe l'immeuble No 5 chemin Marcelly. L'apport de nouvelles places de stationnement améliorera l'accessibilité à la piscine mais permettra aussi de décharger le parking de la salle des Fêtes.

Des emplacements de stationnement deux roues seront également aménagés. Le bac pour les déchets verts sera conservé mais déplacé. Une haie destinée à masquer la vue du parking depuis les propriétés sera plantée.



Le débat s'ouvre sur l'opportunité d'aliéner une place de parking dans le but d'aménager une case de livraison. La problématique deux-roues motorisés qui de par leur gabarit encombre les cases vélos est aussi relevée.

La gestion des eaux de ruissellement, la possibilité d'utiliser un revêtement perméable à l'eau, l'installation d'une borne pour véhicule électrique sont abordés.

Sans remettre en doute l'utilité de créer une nouvelle sortie, aménager son débouché sur l'avenue Tronchet interpelle plusieurs commissaires. Ceux-ci voudraient privilégier une sortie sur la route de Jussy en supprimant la barrière qui actuellement en empêche l'accès. Cette barrière a été, en son temps, posée afin de régler un conflit de voisinage portant sur le stationnement sauvage. Toutefois la route de Jussy sera bientôt en sens unique et l'aménagement de carrefours lumineux rte de Jussy / Av. Tronchet rendra cette sortie aléatoire.

Il est également relevé qu'un débouché sur l'avenue Troncher attirera le trafic piéton et qu'il faut envisager l'aménagement un passage de sécurité sans oublier d'effectuer pour les automobilistes quittant le parking l'optimisation de la visibilité.

Au final le projet proposé en prenant compte de la sécurité des usagers et la gestion de l'eau est accepté par 9 oui et 1 abstention.

M. Philippe Calame, président de la commission des finances donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 6 décembre 2018

- La commission finance a approuvé le projet par 9 oui, 1 non et 3 abstentions.

La discussion est ouverte

M. Ashwani Singh donne lecture de la déclaration du groupe PLR

Notre groupe, unanime, accueille favorablement le principe d'extension du parking en surface de la piscine permettant de créer 48 places supplémentaires, bien que dans l'espoir et l'attente de la construction d'un parking souterrain dans ce périmètre. Or 48 nouvelles places ainsi que 12 places pour les deux-roues, ce n'est pas un luxe sachant que 39 places ont été supprimées sans compensation à ce jour sur l'avenue Tronchet pour créer une voie de bus, que le parking en surface derrière la salle des Fêtes ne compte que 60 places et qu'un bâtiment administratif communal verra bientôt le jour à proximité.

Le projet propose également la mise en sens unique du chemin de Marcelly, ce qui améliorera la sécurité, ainsi que des améliorations pour le stationnement des deux-roues motorisés et des vélos.

Lorsque notre groupe s'est réuni en séance de préparation du Conseil municipal de décembre dernier, plusieurs questions ont toutefois été soulevés vu le montant des travaux pour un parking considéré comme provisoire, bien qu'aujourd'hui on ne sache pas s'il est destiné à durer cinq, dix, quinze ans ou plus. Je m'en fais le porte-parole, quand bien même qu'à titre personnel, j'avais préavisé favorablement ce projet lors de la commission des transports tenue le 4 décembre.

Les remarques et questions portent principalement sur les points suivants :
D'une manière générale, notre groupe souhaite limiter les dépenses non indispensables, en gardant à l'esprit le caractère provisoire de ce parking. Il s'agit en d'autres termes de revoir le projet en changeant de paradigme, d'un parking qui ne serait plus réalisé pour le long terme mais peut-être que pour quelques années.



Plus spécifiquement, le souhait a été exprimé de maintenir la perméabilité du sol aux eaux pluviales, en évitant ainsi la pose d'enrobé sur l'extension du parking situé sur la parcelle 2747. Il est vrai qu'en commission des transports, il nous a été dit que le mètre carré d'une surface perméable serait considérablement plus élevé que la même surface réalisée en enrobé, mais il faudrait mettre dans la balance les gains en aval pour les collecteurs ainsi que les avantages environnementaux.

Pour ces raisons, tout en réitérant notre souhait que cette extension du parking se réalise et en saluant ce projet que nous approuvons dans les grandes lignes, notre groupe propose le renvoi de ce projet en commission circulation et transports, afin que l'on y traite de manière plus spécifique les quelques aspects évoqués ci-dessus.

Chers collègues du Conseil municipal, j'espère que vous nous soutiendrez dans cette démarche ; au nom du Groupe Libéral-Radical, je vous en remercie d'avance et vous remercie également de votre attention.

M. Martin Germann indique quatre raisons pour lesquelles, en tant que Vert, il va s'opposer personnellement à l'extension de ce parking. Tout d'abord, il existe déjà des parkings à proximité, ou il est prévu d'en construire d'autres. Ensuite, étendre un parking revient à attirer davantage de voitures et donc plus d'émissions de gaz carbonique et de bouchons, ce dont la commune n'a pas besoin à l'heure actuelle. L'espace de la commune à disposition est précieux donc il ne vaut pas la peine de le gâcher pour mettre une simple couche d'asphalte supplémentaire. Aux vues de ces trois arguments, le coût de ce projet est décidément trop élevé.

M. Philippe Calame souhaite intervenir sur la déclaration du PLR. Il comprend le souci des finances communales et a été le premier à soulever le problème. Il propose d'économiser CHF 720'000.- ce soir avec un projet à CHF 2'000.- qui consisterait à enlever la barrière qui bloque le chemin Marcelly, à supprimer la boucle de rebroussement pour les camions de la voirie et à ajouter quatre places. Voter à nouveau pour CHF 50'000.- à gauche, CHF 50'000.- à droite et déjuger l'ensemble des commissaires qui ont approuvé ce projet va encore faire perdre du temps ce soir, en commission, et au conseil municipal du mois prochain. Il faut arrêter de revenir sur les décisions qui ont été prises en commission, de déjuger les commissaires comme s'ils n'étaient pas intelligents et n'avaient pas posé les bonnes questions. M. Philippe Calame commence à en avoir marre de ces renvois de projet en commission et propose aux conseillers municipaux soit d'accepter le projet, soit de le refuser.

Pour sa part, M. Richard Stark va voter non car rien n'empêcherait d'enlever la barrière et de donner un accès direct sur la route de Jussy qui sera à sens unique. Il rappelle que l'occupation du parking de la piscine est très aléatoire, et que les horaires des écoles pendant lesquels les parents amènent et viennent chercher leurs enfants sont essentiellement le matin et à 16h. Habitant lui-même proche du chemin Marcelly, il connaît les conséquences de ces changements de circulation. Sachant qu'il n'existe plus aucun motif qui justifierait le maintien de cette barrière, M. Richard Stark va donc voter non. Le reste du projet est très séduisant et judicieux mais l'accès sur l'avenue Tronchet n'est pas une sortie intelligente, d'autant plus qu'il y a une voie de bus et qu'il sera difficile de tourner à gauche.



M. Philippe Decrey rappelle que le parking serait provisoire et que la construction d'un parking souterrain, volonté du conseil administratif, nécessite d'acquérir des villas et ne pourra donc pas se faire avant 15 ou 20 ans. Sachant qu'il y a un manque de places de stationnement aujourd'hui, ce parking semble quand même utile. Le fait de ne pas mettre d'enrobé et de faire quelque chose en terre ou en matière du Salève risque de rendre le marquage au sol et l'installation d'une zone bleue compliqués. Il faut faire les choses proprement et la réaction des communiens risque de ne pas être très bonne en voyant la moitié d'un parking composée de trous, et l'autre moitié faite en matière du Salève. Ce ne serait pas bien pour l'image de la commune. Le renvoi en commission ne permettra pas de faire avancer les choses, raison pour laquelle M. Philippe Decrey propose aux conseillers municipaux qui n'approuvent pas ce projet de simplement voter non.

La parole n'étant plus demandée, M. le président propose de passer au vote concernant la demande de renvoi en commission.

au vote :

- *par 12 voix pour, 10 voix contre et 2 abstentions, ce point est renvoyé en commission pour traitement*

7 Demande d'un crédit de CHF 105'000,- en vue du réaménagement des surfaces extérieures de l'école Adrien-Jeandin. (DA-18-41) (point non traité le 18.12.2018)

M. Marc Kilcher, conseiller administratif délégué aux parcs, promenades, explique que la fête d'Adrien-Jeandin qui a eu lieu l'année passée a été l'occasion de faire un état des lieux de l'école et des aménagements extérieurs. Il existe donc deux axes de rénovation s'inscrivant dans une logique de remise en état d'une école qui a fêté ses 50 ans et qui mérite, à ce titre-là, un soin particulier. Les aménagements, les jeux et le parc arborisé à côté de la pataugeoire n'ont pas pu profiter de rénovations depuis plus de deux décennies. Le projet découle également du fait que la pataugeoire est fortement utilisée, par les enfants du quartier comme par des enfants d'autres régions de la commune ou de France voisine. Ce crédit est donc soumis au conseil municipal dans un souci de propreté sur le volet aménagement paysager et de remise en état. Par ailleurs, après vérification auprès du prestataire et du BPA, les surfaces de protection au sol situées au niveau des jeux ne sont à l'heure actuelle plus en conformité avec les normes en vigueur.

M. Alain Nicolet, président de la commission parcs, promenades donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 20 novembre 2018

Présentation du projet de rénovation de la place de jeux de l'école Adrien-Jeandin.

Ce projet concerne l'aménagement des espaces extérieurs de l'école qui n'ont pas été remaniés depuis plus de 22 ans. Végétation à revoir et comme la commune est responsable en cas d'accident, les jeux d'enfants ne sont plus aux normes de sécurité en vigueur. Il convient de relever que dans cet espace il y a la seule pataugeoire de la commune qui est très appréciée en saison par les familles et les petits enfants.



M. Claude Alain Poncioni nous a présenté le projet de rénovation du site. Pour les espaces verts, M. Delmar nous a fait l'inventaire des végétaux à changer. Le projet de rénovation de la place de jeux de l'école Adrien-Jeandin a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

M. Philippe Calame, président de la commission des finances donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 6 décembre 2018

- La commission des finances a approuvé à l'unanimité ce projet.

La discussion est ouverte

Selon M. Philippe Calame le groupe PDC est favorable à la modification des jeux pour des questions de sécurité. Les aménagements paysagers sont également certainement nécessaires néanmoins il souhaite demander un renvoi en commission. Ce projet est mal ficelé et la question des frais d'entretien n'a pas été étudiée. En effet le gazon nécessite de passer la tondeuse et d'être arrosé en période de canicule. M. Philippe Calame aimerait avoir des précisions quant aux coûts d'entretien qui vont découler du projet et demande que ce dernier soit renvoyé en commission pour étudier la création d'une toilette publique pour les familles.

Pour répondre à M. Philippe Calame, M. Edouard Houman souligne que siéger dans un conseil municipal n'est pas un jeu et qu'un renvoi en commission repose sur des raisons. Ce qui a été dit auparavant l'a été car certains conseillers municipaux considéraient que des motifs clairs devaient être discutés et par conséquent que la commission était le meilleur endroit pour cela. Cela ne revient pas à dire que les commissaires ne sont pas compétents, au contraire, il a souvent été fait remarquer que le conseil administratif arrive en commission sans que les conseillers municipaux n'aient eu les documents pour pouvoir se préparer et poser les questions utiles. Par conséquent ces derniers ne découvrent que plus tard que leur premier choix n'était peut-être pas le bon. Il est possible de faire de la politique un jeu et de proposer un renvoi en commission pour des futilités et pour essayer de marquer un coup ou il est possible de faire son travail sérieusement, ce qui sera l'option du groupe PLR ce soir.

Selon M. Philippe Calame il ne s'agit pas d'une question futile. La commission n'a pas traité le sujet de manière adéquate. La pataugeoire a été extrêmement fréquentée durant l'été dernier et la création d'une toilette pour les usagers n'est pas une question impertinente. Comme cela a été souhaité pour le projet du parking Marcelly, M. Philippe Calame souhaite parfaire le projet de réaménagement du préau de l'école Adrien-Jeandin.

M. Richard Stark s'étonne qu'un renvoi en commission soit demandé concernant un projet et des travaux tout à fait nécessaires. Il s'agit d'un préau d'école, et à ce titre M. Richard Stark ne voit pas pourquoi il y aurait des toilettes publiques.

M. Marc Kilcher explique que les toilettes à usage public sont une source de problème dans la collectivité comme le montrent les toilettes utilisées sur le rond-point du tram 12 à Moillesulaz. Ces dernières coutaient CHF 12'000.- par année à la commune et étaient entretenues par un prestataire externe car elles ne servaient pas uniquement de toilettes mais également de douche pour de



nombreuses personnes dormant de l'autre côté de la frontière et venant sur Thônex le matin avant d'aller travailler en ville. Ce sujet a été traité avec le service technique en amont d'être présenté aux commissaires, et il est apparu que la pose d'une toilette serait source de plus d'inconvénients que d'avantages. Les usagers auraient pu en profiter ce qui est un avantage mais la commune s' imagine que le citoyen responsable qui paye des impôts se trouve plutôt du côté des parents d'élèves et des enseignants. La commune ne souhaite pas investir de nouveau CHF 12'000.- pour l'entretien sachant qu'il faudra également mettre en place un lavabo et empiéter sur la surface d'un préau dédié aux enfants. En accord avec le service technique il a donc été décidé de ne pas présenter l'option de la toilette sur le site. Le gazon quant à lui vise à offrir plus d'espace pour s'installer, ce que ne permettent pas actuellement les vieux arbustes rugueux.

M. Philippe Calame remercie M. Marc Kilcher pour ces informations et note que dans les prises de parole, il a été question parfois d'un préau, parfois d'un parc et parfois d'une pataugeoire. Le terme est donc encore à trouver. Compte tenu des nouvelles informations qui ont été données M. Philippe Calame retire sa demande de renvoi en commission.

M. Alain Nicolet donne lecture de la délibération

école Adrien-Jeandin
réaménagement des surfaces extérieures
demande d'un crédit de CHF 105'000,-

- vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- attendu que l'école Adrien-Jeandin a été construite il y a 50 ans, que ses préaux ont été transformés et réaménagés il y a plus de 25 ans et qu'ils ont besoin d'une remise en état,
- attendu que certains jeux et installations pour les enfants montrent des signes d'usure et qu'ils ne répondent plus aux normes de sécurité actuelles,
- vu le nombre d'enfants scolarisés dans cette école, soit plus de 250 élèves, sans compter les enfants du voisinage qui fréquentent les préaux en dehors des heures scolaires ainsi que la pataugeoire durant l'été,
- attendu qu'il convient également d'intervenir sur les espaces verts en supprimant la végétation couvre-sol par du gazon, ce qui offrira plus d'espace aux enfants et en facilitera l'entretien,
- attendu qu'il convient de renouveler la végétation disparue au fil des ans et compléter le cordon boisé le long des habitations situées en rez-de-chaussée afin de maintenir une protection verte,
- attendu qu'il convient de profiter de ces rafraîchissements pour compléter la signalétique actuelle des espaces de jeux,



- vu l'exposé de motif et le plan financier établi par le service technique communal,
- vu le préavis favorable de la commission des parcs, promenades émis lors de sa séance du 20 novembre 2018,
- vu le préavis favorable de la commission des finances, émis lors de sa séance du 6 décembre 2018,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

par 23 voix pour et 1 abstention, soit à la majorité,

1. d'ouvrir au conseil administratif un crédit de CHF 105'000,- en vue du réaménagement des surfaces extérieures de l'école Adrien-Jeandin.
 2. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
 3. d'amortir cette dépense de CHF 105'000,- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 2170.330 la première année d'utilisation soit dès 2020.
- 8 Demande d'un crédit de CHF 5'302'000,- en vue de la modification des circulations au chemin de la Mousse et de la route de Jussy. (DA-19-01)

M. Philippe Decrey, conseiller administratif délégué à la circulation, transports, précise que ce dossier a été rediscuté puisqu'il a été renvoyé en commission de circulation au dernier conseil municipal. Il rappelle que les mesures d'accompagnement des Communaux d'Ambilly ont été demandées au travers d'une délibération du conseil municipal. Il y a notamment eu de grandes questions concernant la participation financière de certaines personnes. Il y aura, en face de la maison Mazzoli, un parking de 54 places dans le cadre de la rénovation du parc lié à la maison de quartier. L'école de l'Arc et l'école de l'Acore souhaitent quant à elles avoir entre 25 et 30 places et vont donner une réponse prochainement. Le prix est de CHF 646.- par place par année. L'entreprise Mazzoli souhaite également avoir 25 places.

Le petit parking situé devant chez eux pour lequel l'entreprise payait CHF 1'300.- par année appartenait à l'Etat et n'est pas très bien entretenu.

M. Philippe Decrey précise que la commune a négocié avec l'entreprise Mazzoli le même tarif que pour les écoles et que cette dernière donnera une réponse suite à la discussion qui doit avoir lieu avec les employés. Dans ces conditions il était difficile de leur demander une participation financière supplémentaire. L'entreprise Baud va s'installer au niveau de la FTI, en tant que locataire et non propriétaire, or il n'est pas possible de demander à un locataire de payer une participation sur les routes communales. Cependant, la FTI s'est entretenue avec le conseil administratif et l'entreprise Baud qui va participer à la réfection



d'une partie du chemin de la Mousse située à sa hauteur, au niveau du chemin qui va en direction de la voie verte. Rolex va faire la mise en état sur son terrain et assurera les charges de ces travaux. Les travaux vont commencer le 1^{er} avril sur le carrefour de l'os, les arbres ont d'ailleurs déjà été abattus. L'élargissement de la route de Jussy va se réaliser depuis l'os jusqu'à la hauteur des écoles de l'Arc. Dès la fin de l'année, la deuxième partie sera constituée du carrefour du chemin de la Mousse et du carrefour de la route de Jussy.

M. Joseph Camuglia, président de la commission de la circulation, transports, donne lecture du rapport de la séance du 31 janvier 2019

Le 31 janvier s'est tenue la commission circulation. Après de vives explications et débat il a été demandé deux votes. Le premier concernant sur le petit chemin de la Mousse. La proposition était de demander aux entreprises de payer. La proposition est refusée par 7 non, 2 oui et 1 abstention. Le deuxième vote était sur un principe de poursuivre les travaux présentés. La proposition est acceptée par 5 oui et 4 abstentions.

La discussion est ouverte

[M. Philippe Calame annonce se retirer pour le traitement de ce point de l'ordre du jour, il ne prendra part ni aux discussions ni au vote de ce dernier]

M. Stephen Knörr fait remarquer que les parcelles 3967 et 3968 qui prennent une grande partie du chemin de la Mousse sont des propriétés privées et pose la question de savoir s'il est possible de voter un crédit et de commencer des travaux si la commune ne maîtrise pas la totalité des parcelles sur lesquelles elle va travailler. Le canton a eu un problème similaire à la hauteur de l'ancienne station Agip.

[M. le président annonce une interruption de séance de deux minutes pour laisser le temps au conseil administratif de se renseigner]

M. le président annonce que la question soulevée par M. Stephen Knörr a trouvé une réponse. Il existe une servitude de passage sur les parcelles en question, il est donc possible d'aller de l'avant.

M. Stephen Knörr donne lecture de la déclaration de l'UDC

Nous avons placé beaucoup d'espoir dans ce retour en commission mais d'avancées point.

Une seule et unique nouveauté, à savoir que les mesures de circulations préconisées sont passées du critère « urgent » à la qualification « d'urgences impérativement urgentes » et dès cet instant, fi de toutes discussions. Nous nous sommes retrouvés plongés en pleine « expérience de Milgram » et toutes formes de réflexions immédiatement taxées de mauvais esprit.

Certes nous tous autour de cette table, nous avons sollicité ces mesures d'accompagnement mais en lieu et place d'un dialogue nous n'avons eu qu'un canevas gravé dans le marbre, la concertation s'apparentant au « rocher de Sisyphe ».

Les places de stationnement disparaissent par dizaines, pour unique explication une vague référence à une enquête de stationnement menée à Chêne-Bourg mais cette enquête, une véritable arlésienne. Pourquoi une telle étude n'a-t-elle pas été réalisée sur Thônex.



Route de Jussy les places de stationnement sont sacrifiées et les arbres pérennisés à grand frais, logique peut-être mais la solution des plantations de compensation sur un autre cite n'a même pas été abordée.

Route de Jussy toujours devant une grande entreprise d'horlogerie, deux sens de circulation un pour les automobilistes l'autre réservé aux TPG et aux cyclistes. Pourquoi donc aux cyclistes alors que la voie verte est à moins de 50 mètres mais ma bonne dame, parce que les automobilistes eux peuvent faire de longs et polluants détours dans d'interminables files mais les cyclistes eux 45 centimètres de déviation, vous n'y pensez pas un crime de lèse-majesté. Conséquence, avec une largeur de 3 mètres pour la voie de bus, des véhicules de 2,40 mètres de large, 2,50 avec les rétroviseurs et au minimum, une distance de 1 mètre de sécurité pour dépasser les vélos le conducteur n'aura que deux solutions soit un dépassement dangereux soit décapiter le cycliste.

Deux sociétés, l'entreprise Mazzoli présente dans le paysage thônésien depuis des décennies, 70 collaborateurs des références impressionnantes, à son actif après l'incendie, la réfection des plafonds du Victoria Hall victime. La quincaillerie Baud en fait le groupe Brunswick Cie SA donc aussi le Bon Génie, Max Mara, Hofstetter Sport et Buzzano active sur les trois Chêne depuis des années. Toutes deux font face à un problème d'accès pour les livraisons. L'une reçoit compréhension l'autre doit se débrouiller.

Face à toutes ces imperfections le groupe UDC ne votera pas ce crédit.

M. Edouard Houman rappelle qu'un long et important débat a eu lieu sur ce point au mois de décembre et qu'un certain nombre de réserves ont été émises au sujet de ce projet. D'une part le coût semblait trop important, et d'autre part il s'agissait d'obtenir des engagements de la part de l'Etat, de Rolex et de Mazzoli. Au mois de mars la facture a encore augmenté de CHF 400'000.-, sans qu'aucun engagement concret n'ait été obtenu et avec pour seule concession financière de l'entreprise Mazzoli, par exemple, le fait qu'ils loueront pour CHF 16'000.- par an des macarons. En termes de participation financière cela est encore très loin de ce qui pourrait être attendu. Toujours est-il que si le conseil municipal vote ce crédit, la commune va dépenser 5,3 millions de francs pour une mise en circulation de deux routes, ce qui est délirant et montre le peu de cas que fait le conseil administratif de la parole des conseillers municipaux. Ce qui a été dit au mois de décembre n'a toujours pas été entendu et cela ne se fera pas au préjudice du conseil municipal mais de la population. Il faut donc que cette dernière sache que 5,3 millions de ses impôts vont être pris pour ce projet sans que rien n'ait été fait pour essayer d'améliorer la situation.

En réponse aux propos de M. Edouard Houman, M. Philippe Decrey rappelle que la commune vote la totalité mais que plus de 2 millions de francs seront payés par Chêne-Bourg. Il faut le dire clairement.

Mme Katia Gregori donne lecture de la délibération

Modification des circulations du chemin de la Mousse et la route de Jussy
demande d'un crédit de CHF 5'302'000,-

- vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu le développement des Communaux d'Ambilly, que l'Etat de Genève prévoit la mise en place d'une série de mesures d'accompagnement avec



- notamment la création d'un nouveau maillon routier reliant la route de Jussy à l'avenue A.-M. Mirany, la réalisation d'un mail central desservant le nouveau quartier de Belle-Terre, des élargissements de routes et la création, sur la route de Jussy, d'un couloir réservé au bus,
- attendu que les conclusions des études menées depuis 2016 en partenariat avec l'Office cantonal des transports, les communes de Chêne-Bourg et de Thônex, ont permis de retenir deux nouvelles mesures de trafic : d'une part la mise en place en sens unique du chemin de la Mousse et de la route de Jussy (secteur communal) qui permet d'améliorer la circulation des transports publics par la création de couloirs réservés au bus et d'autre part, la mise en double sens du chemin de Floraire permettant ainsi un nouvel accès à la route Blanche pour le trafic en provenance de Thônex,
- attendu que le projet permet le renouvellement des chaussées vieillissantes et de mettre en œuvre les mesures d'assainissement du bruit routier par la pose de revêtement phonoabsorbant qui pourrait bénéficier de subventions fédérales,
- attendu que la route de Jussy a déjà été refaite à neuf en 2003, les réfections prévues concernent principalement les allées d'arbres qui périclitent en raison des fosses de plantations trop petites,
- attendu que les techniques et les normes actuelles des fosses d'arbres en bordure de chaussée ayant évoluées, il est proposé de remplacer les arbres existants ce qui permettra de revaloriser et pérenniser ces plantations,
- attendu qu'en début 2019, des sondages par carottages sur le tronçon compris entre la Maison des Quartiers et le double giratoire de la route de Jussy ont révélé qu'il était nécessaire de refaire la première couche d'enrobé afin d'avoir une uniformité du renouvellement de l'ensemble du chemin de la Mousse et évitera une nouvelle intervention sur la partie concernée,
- attendu que le crédit demandé comprend l'ensemble des travaux y compris ceux situés sur le territoire de la commune de Chêne-Bourg, qui versera au prorata des surfaces concernées sa participation à la commune de Thônex,
- attendu que l'Etat envisage d'engager les travaux d'élargissement de la route de Jussy en avril 2019 et que, selon les discussions en cours avec les autorités cantonales, ces deux chantiers pourraient être menés en parallèle,
- vu le préavis favorable de la commission de la circulation, transports émis dans sa séance du 4 décembre 2018,
- vu le préavis favorable de la commission des finances émis dans sa séance du 6 décembre 2018,



- vu la demande émise par les membres du conseil municipal lors de la séance du 18 décembre 2018 de renvoyer ce point pour affinage en commission de circulation, transports,
- vu l'exposé des motifs comprenant les descriptifs des coûts établi par le service technique communal,
- vu le préavis favorable de la commission de la circulation, transports dans sa séance du 31 janvier 2019,
- sur proposition du conseil administratif,

Le conseil municipal

d é c i d e

par 8 voix pour, 3 voix contre et 12 abstentions, soit à la majorité,

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de CHF 5'302'000,- en vue de la modification des circulations et du réaménagement du chemin de la Mousse et de la route de Jussy.
 2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
 3. Il y a lieu de déduire de cette somme de CHF 5'302'000,- la participation de la commune de Chêne-Bourg estimée et arrondie à CHF 2'004'156,- ainsi que la subvention fédérale pour la pose du revêtement phonoabsorbant estimée à CHF 55'000,- et ajouter les crédits d'étude voté le 19 juin 2012 de CHF 77'000,- ainsi que l'étude d'assainissement du bruit routier voté le 12 mai 2015 de CHF 56'000,-, le montant net, à charge de la commune de Thônex s'élevant à CHF 3'375'844,- TTC.
 4. D'amortir la dépense nette de CHF 3'375'844,- au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 6150.330 dès la fin des travaux estimés à 2021.
 5. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par la commune de Chêne-Bourg l'autorisant à participer financièrement au coût total des travaux, représentant une participation estimée de CHF 2'004'156,- TTC.
 6. D'autoriser le conseil administratif à contracter un emprunt jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné sous le point 1.
- 9 Préavis sur la mise à jour de la loi sur le réseau de transports publics (LRTP, rsGE H 1 50) et du schéma directeur du réseau sur rail. (RM-19-01)

M. Philippe Decrey, conseiller administratif délégué à la circulation, transports précise que cette mise à jour du schéma directeur sur le réseau sur rail touche peu la commune car il concerne surtout la ligne de tram Moillesulaz-Annemasse et l'avancement du tram du côté de Bernex et Meyrin.



La présentation qui a eu lieu à la commission de circulation n'a pas amené de questions particulières.

M. Joseph Camuglia, président de la commission de la circulation, transports, donne lecture du rapport de la séance du 31 janvier 2019

La modification de la loi des transports nous a été présentée lors de la commission du 31 janvier, elle a été acceptée à l'unanimité.

M. Joseph Camuglia donne lecture de la résolution

préavis sur la mise à jour de la loi sur le réseau des transports publics (LRTP, rsGE H 1 50) et du schéma directeur du réseau sur rail

r é s o l u t i o n

- vu les articles 29, alinéa 3) 30a, alinéa 2) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,
- vu l'article 4, alinéa 4 de la loi sur le réseau des transports publics (LRTP – H 1 50)
- vu le courrier du département des infrastructures du 21 décembre 2018 concernant la consultation des communes relative à la mise à jour de la loi sur le réseau des transports publics (LRTP, rsGE H 1 50) et du schéma directeur du réseau sur rail,
- vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 8 janvier 2019 au 6 février 2019,
- attendu que le délai de consultation des communes sur le schéma directeur du réseau sur rail initialement prévu au 15 février 2019 (45 jours) a été prolongé au 6 mars 2019,
- vu le préavis favorable/défavorable de la commission circulation, transports émis lors de sa séance du 31 janvier 2019,
- vu le schéma directeur du réseau sur rail,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal,

d é c i d e

par 24 voix pour, soit à l'unanimité,

1. De préavis favorablement/défavorablement à la mise à jour de la loi sur le réseau de transports publics (LRTP, rsGE H 1 50) et du schéma directeur du réseau de rail.
2. D'inviter le conseil administratif à transmettre la position de la commune de Thônex sur cette mise à jour de la loi.



- 10 Préavis sur le projet de loi sollicitant la modification des limites de zones sur le territoire de la commune de Thônex (création d'une zone 3 affectée à de l'équipement public) au lieu-dit : Les Verchères. (RM-19-02)

M. Pascal Uehlinger, maire et conseiller administratif délégué à l'urbanisme, environnement, développement durable, agenda 21 indique qu'il est ici question de la parcelle ex villa Minazzi, qui était une propriété de la commune de Thônex et se trouvait en zone 5. Il a été difficile de faire passer auprès du département l'implantation des pavillons provisoires pour déplacer la parcelle de la commune car il s'agissait justement d'une zone 5 et non d'une zone de développement pour de l'équipement public. L'objectif étant que cette petite parcelle appartienne à la grande parcelle comprenant la mairie, l'extension de la mairie, la voirie et l'extension de la salle des fêtes, il était possible d'une part de faire passer cette petite enclave en zone de développement liée à de l'équipement public et d'autre part de garder une partie des pavillons provisoires pour des associations autres. A ce sujet la commission a décidé de diminuer les gabarits de ceux-ci et de ne garder que celui qui est lié à l'entrée de la mairie et non le pavillon du conseil administratif et du département des finances. L'architecte qui s'est occupé de ce déplacement de zone avait alors signifié que le 4b n'existait plus. Afin d'expliquer la raison pour laquelle la petite enclave a donc été placée en zone 3 et non en zone 4b, M. Pascal Uehlinger donne lecture de l'article 19, alinéa 8 de la LAT : « Les zones affectées à de l'équipement public sont destinées à des constructions, autres que du logement, nécessaires à la satisfaction des besoins d'équipement de l'Etat, des communes, d'établissements ou de fondations de droit public. Sauf disposition contraire de la loi de modification des limites de zones concernée, les constructions édifiées dans les zones affectées à de l'équipement public sont soumises aux dispositions applicables à la 3^{ème} zone. Les biens-fonds compris dans ces zones sont grevés d'un droit de préemption au profit de l'Etat ou des communes intéressées, lequel est mentionné au registre foncier et s'exerce conformément aux modalités prévues par les articles 30A, alinéa 2, et 30b de la présente loi. »

Le sujet n'émanant pas d'une commission, M. le président propose de voter l'entrée en matière du conseil municipal.

au vote :

- *l'entrée en matière et la discussion immédiate sont acceptées à l'unanimité*

La discussion est ouverte

M. Philippe Calame remercie M. Pascal Uehlinger d'avoir enquêté sur la question de la zone 3. Pour les personnes qui ne sont pas familiarisées aux règles des zones constructibles, la zone 3 autorise une hauteur maximale en façade de 21 mètres pour les bâtiments, plus un retrait pour un attique, ce qui dans la zone ne serait pas adéquat si tel était le désir de la commune de construire à une certaine hauteur.

Imaginant que tous les conseillers municipaux sont convaincus du fait qu'il ne serait pas souhaitable de construire haut à cet emplacement, M. Philippe Calame a rédigé une proposition d'amendement pour ajouter une invite à ce projet de loi. La proposition est d'insérer une troisième invite qui serait « D'inviter le conseil administratif à limiter le gabarit des futures constructions à



une hauteur de 10 mètres au lieu d'une hauteur maximum de 21 mètres de la zone 3, les autres dispositions de la zone 3 étant conservées. » Cela montrerait aussi aux voisins de cette zone, lors de la mise à l'enquête publique, quelles sont les motivations du conseil administratif et du conseil municipal et cela permettrait de les rassurer quant à une construction future à côté de chez eux.

M. Pascal Uehlinger indique qu'il n'a aucune objection à mettre ce complément d'information sachant qu'il avait déjà répondu qu'il était d'accord de rentrer en matière sur du 4b pour limiter la hauteur s'il n'y avait pas de vice de forme sur la zone 3 par rapport à la zone 4b. De mémoire, compte tenu de la grandeur de la parcelle et devant respecter la distance aux limites, M. Pascal Uehlinger n'est pas sûr qu'il soit possible de monter à 21 mètres.

M. Edouard Houman souhaite intervenir au sujet de l'égalité de traitement entre les conseillers municipaux. Lors du dernier conseil municipal du mois de décembre il avait fait une proposition d'amendement par écrit sous la même forme que celle employée par M. Philippe Calame, et cette proposition lui avait été refusée sous motif non existant dans le règlement qu'il fallait fournir la proposition à l'avance et dactylographiée. M. Edouard Houman demande donc que la même décision soit appliquée à la proposition de M. Philippe Calame.

A la précision de M. le président quant au fait qu'il jugerait de la lisibilité du texte, M. Edouard Houman fait remarquer que ce n'est pas un critère prévu.

En complément des propos de M. Pascal Uehlinger, M. Philippe Calame indique que les distances minimums aux limites étant de 4 mètres par rapport aux parcelles privées et pouvant être à 0 par rapport aux limites de parcelles du domaine public, une construction de 21 mètres de haut serait réalisable sur cette parcelle, bien qu'inesthétique.

Pour répondre à la question de M. Edouard Houman, M. le président explique que lors de la séance précédente, le conseil municipal était pris dans un débat et que la formulation de la proposition n'était pas très précise et peu lisible.

Précisant que le texte est ici parfaitement lisible, M. le président donne lecture de la proposition d'amendement : « Invite 3 : d'inviter le conseil administratif à limiter le gabarit des futures constructions à une hauteur de 10 mètres, les autres dispositions de la zone 3 étant conservées. » Il est intéressant de pouvoir amender sur le siège des motions à condition que cela ne pose pas de problème de lecture. Ne voyant ici pas de problème de lecture, M. le président propose que cette invite soit ajoutée à moins que d'autres personnes aient quelque chose à dire.

M. Philippe Calame fait remarquer que l'avant dernier « attendu » de la première page du projet de délibération fait référence à une zone 3 de développement alors qu'il s'agit d'une zone 3 ordinaire.

au vote :

- *par 22 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, l'amendement est approuvé*



M. Bruno Da Silva, donne lecture de la résolution

projet de loi sollicitant la modification des limites de zones
sur le territoire de la commune de Thônex
(création d'une zone 3 affectée à de l'équipement public)
au lieu-dit : Les Verchères

r é s o l u t i o n

- vu l'article 30a, alinéa 1, lettre a), de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,
- vu l'article 15a, alinéa 3 et 4 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT), du 4 juin 1987,
- attendu que le terrain concerné par le projet de modification de limites de zones est situé sur la parcelle communale n°3963, fe 14 du cadastre de la commune de Thônex sise au croisement des chemins du Bois-Des-Arts et Jules Dufresne au lieu-dit : Les Verchères,
- vu qu'actuellement la parcelle n°3963 d'une superficie de 1.315m² est occupée par les pavillons provisoires installés pour accueillir l'administration communale et ses services dans l'attente de la rénovation des anciens bâtiments de la mairie et de la construction de son extension,
- attendu qu'à terme, des programmes associatifs, un éco-point devraient s'y implanter de manière à proposer un espace supplémentaire au réaménagement des équipements et infrastructures publics du secteur,
- attendu que le bâtiment de la mairie se situe en zone 4B protégée, en continuité de l'ancien village et, que le projet de rénovation et d'extension de la mairie en cours de réalisation est à cheval sur deux zones, à terme, le développement maximal du pôle de la mairie nécessite l'élargissement du périmètre vers l'ouest,
- attendu que la modification des limites de zones prévoit d'affecter la parcelle n°3963, fe 14 à de l'équipement public, zone 3, afin de s'inscrire de manière cohérente dans le contexte et de répondre aux besoins futurs de la commune,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal,

d é c i d e

par 24 voix pour, soit à l'unanimité

1. De préavisier favorablement au projet de loi sollicitant la modification des limites de zones de la parcelle communale n°3963, fe 14 du cadastre de la commune de Thônex (création d'une zone 3 affectée à de l'équipement public) au lieu-dit : Les Verchères.



2. D'inviter le conseil administratif à limiter le gabarit des futures constructions à une hauteur de 10 mètres, les autres dispositions de la zone 3 étant conservées.
3. D'inviter le conseil administratif à transmettre ce projet au Conseil d'Etat en vue d'engager la procédure d'adoption.

11 Nomination d'un(e) président(e) à la commission culture, loisirs, jumelage suite à la démission de M. Philippe Zaugg. (DM-19-01)

M. Alain Nicolet propose pour le remplacer : Mme Katia Gregori

[élue par acclamation]

suite à cette nomination, la délibération suivante est votée :

Nomination d'un président à la commission « culture, loisirs, jumelage » en remplacement de M. Philippe Zaugg, démissionnaire de la présidence

- vu l'article 10, al. 1 et 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu le courrier du 30 septembre 2018 que M. Philippe Zaugg a adressé au président du conseil municipal,
- attendu que M. Philippe Zaugg a, dans ce courrier, annoncé sa démission de la présidence de la commission « culture, loisirs, jumelage » ainsi que des autres commissions pour le 31 décembre 2018 et qu'il siègera dès le 1^{er} janvier 2019 en qualité d'Indépendant jusqu'à la fin de la législature 2015-2020,
- attendu qu'il convient de nommer un président pour le remplacer,

le conseil municipal

d é c i d e

à la majorité moins 1 abstention,

1. De nommer Mme Katia Gregori, membre de la commission « culture, loisirs, jumelage » à la présidence en remplacement de M. Philippe Zaugg.

12 Nomination d'un(e) délégué(e) à la Maison des Quartiers de Thônex, suite à la démission de M. Philippe Zaugg des commissions. (DM-19-02)

M. Alain Nicolet propose pour le remplacer : Mme Katia Gregori

[élue par acclamation]



suite à cette nomination, la délibération suivante est votée :

Nomination d'un(e) membre du Mouvement Citoyen Genevois (MCG)
à la délégation de la « Maison des Quartiers de Thônex »
suite à la démission du MCG de M. Philippe Zaugg
qui siège en qualité de conseiller municipal Indépendant dès le 1^{er} janvier 2019

- vu l'article 10, alinéa 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu la démission du Mouvement Citoyen Genevois (MCG) de M. Philippe Zaugg en date du 31 décembre 2018,
- attendu que le conseil municipal désigne autant de membre qu'il y a de partis politiques siégeant au conseil municipal de Thônex, soit 6 membres, à la délégation de la Maison des Quartiers de Thônex,
- attendu que M. Philippe Zaugg siège en qualité de conseiller municipal Indépendant dès le 1^{er} janvier 2019,
- attendu qu'il convient de nommer un membre du Mouvement Citoyen Genevois (MCG) pour remplacer cette vacance,
- sur proposition du Mouvement Citoyen Genevois (MCG),

le conseil municipal

d é c i d e

à la majorité moins 1 abstention,

1. De nommer Mme Katia Gregori, conseillère municipale, membre du Mouvement Citoyen Genevois (MCG) en remplacement de M. Philippe Zaugg, démissionnaire du MCG pour siéger à la délégation de la Maison des Quartiers de Thônex.
- 13 Nomination d'un délégué(e) au Conseil Intercommunal du Centre sportif Sous-Moulin (CSSM), suite à la démission de M. Philippe Zaugg des commissions. (DM-19-03)

M. Alain Nicolet propose pour le remplacer : Mme Katia Gregori

[élue par acclamation]

suite à cette nomination, la délibération suivante est votée :

Nomination d'un(e) membre du Mouvement Citoyen Genevois (MCG)
au Conseil Intercommunal du CSSM (centre sportif Sous-Moulin)
suite à la démission du MCG de M. Philippe Zaugg,
qui siège en qualité de conseiller municipal Indépendant dès le 1^{er} janvier 2019



- vu l'article 10, alinéa 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu la démission du Mouvement Citoyen Genevois (MCG) de M. Philippe Zaugg en date du 31 décembre 2018,
- attendu que le conseil municipal désigne autant de membre qu'il y a de partis politiques siégeant au conseil municipal de Thônex, soit 6 membres, au Conseil Intercommunal du Centre sportif Sous-Moulin,
- attendu que M. Philippe Zaugg siège en qualité de conseiller municipal Indépendant dès le 1^{er} janvier 2019,
- attendu qu'il convient de nommer un membre du Mouvement Citoyen Genevois (MCG) pour remplacer cette vacance,
- sur proposition du Mouvement Citoyen Genevois (MCG),

le conseil municipal

d é c i d e

à la majorité moins 1 abstention,

1. De nommer Mme Katia Gregori, conseillère municipale, membre du Mouvement Citoyen Genevois (MCG) en remplacement de M. Philippe Zaugg, démissionnaire du MCG pour siéger au Conseil Intercommunal du centre sportif Sous-Moulin (CSSM).
- 14 Nomination d'un délégué(e) au Conseil Intercommunal du Centre sportif Sous-Moulin (CSSM), suite à la démission de Mme Nadia Giacobino. (DM-19-04)

M. le président donne lecture de la lettre de démission que Mme Giacobino a adressée à la commune

Chers conseils administratif et municipal incorpore,

Je suis au regret de vous informer de ma décision de démissionner du conseil intercommunal du centre sportif Sous-Moulin ainsi que du Mérite sportif des Trois Chêne, et ce dès le 1^{er} janvier 2019.

En effet, j'ai été élue par le grand conseil au sein d'une commission administrative d'une maison de retraite sis à Genève et les sessions sont malheureusement agendées en même temps que le conseil intercommunal.

Je me tiens à disposition, bien évidemment, à mon successeur pour toutes les informations dont il aura besoin et qui sera présenté lors du prochain conseil municipal, à savoir, Monsieur Alain Nicolet, conseiller municipal PLR.

J'ai eu beaucoup de plaisir à siéger au CSSM, mais un choix devait être fait.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes respectueuses salutations



Le groupe PLR propose pour la remplacer : M. Alain Nicolet.

[élu par acclamation]

suite à cette nomination, la délibération suivante est votée :

Nomination d'un(e) membre du parti Libéral-Radical (PLR)
au Conseil Intercommunal du centre sportif Sous-Moulin (CSSM)
suite à la démission de Mme Nadia Giacobino

- vu l'article 10, alinéa 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu la lettre de démission de Mme Nadia Giacobino du Conseil Intercommunal du centre sportif Sous-Moulin (CSSM), avec effet au 1^{er} janvier 2019,
- attendu que le conseil municipal désigne autant de membre qu'il y a de partis politiques siégeant au conseil municipal de Thônex, soit 6 membres, au Conseil Intercommunal du centre sportif Sous-Moulin (CSSM),
- attendu qu'il convient de nommer un membre du parti Libéral-Radical (PLR) pour remplacer cette vacance,
- sur proposition du parti Libéral-Radical (PLR),

le conseil municipal

d é c i d e

à la majorité moins 1 abstention,

1. De nommer M. Alain Nicolet, conseiller municipal, membre du parti Libéral-Radical (PLR) en remplacement de Mme Nadia Giacobino, démissionnaire, pour siéger au Conseil Intercommunal du centre sportif Sous-Moulin (CSSM).
- 15 Nomination d'un délégué(e) au comité de l'association 3 Chêne-Culture, suite à la démission de Mme Marta Julia Macchiavelli. (DM-19-05)
- M. le président donne lecture du courrier que Mme Macchiavelli a adressé au bureau du conseil municipal le 31 janvier 2019, concernant sa démission du comité de l'association 3 Chêne Culture

concerne : démission de membre du comité de l'association 3 Chêne Culture

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du bureau du conseil municipal,



Le 18 décembre 2018, je prononce au conseil municipal ma démission de membre du comité de l'association 3 Chêne Culture. Le 19 décembre, le président de l'association 3 Chêne Culture, m'explique que ma démission n'est pas effective car je n'ai pas encore envoyé de lettre de démission au Bureau du conseil municipal. En plus, il me demande de participer à la prochaine réunion du comité, parce qu'il voudrait que je me présente à cette réunion pour présenter ma candidature pour la présidence des 3CC.

Je participe alors à la réunion du comité du 19 décembre 2018.

Dans cette réunion du comité, après une longue discussion, tous les membres présents me font comprendre que si je n'accepte pas la présidence à ce jour, cela serait vraisemblablement la fin de l'association, car cette dernière risquait de ne plus avoir quelqu'un à sa tête à partir de 2019. J'ai donc accepté de reprendre la fonction de présidence dans le but de sauver les 3 Chêne Culture.

Actuellement, j'apprends que cette nomination pourrait être l'objet d'un problème statutaire et juridique controversés.

Veillez savoir que je suis sincèrement navrée d'avoir ignoré ces enjeux juridiques et de n'avoir tenu compte que de la parole du président de 3 Chêne Culture, car il y avait peu de temps pour donner une réponse.

Je crois comprendre que l'ancien président, ignorait également que cette situation serait juridiquement controversée.

Je pense que la demande de l'ancien président pour que je reprenne ses fonctions, ainsi que mon accord ont été les 2 faits de bonne foi, et dans le but unique de sauver l'association 3 Chêne Culture.

Pour conclure, et en conséquence des faits décrits,

Monsieur le président, je vous prie d'accepter ma démission au comité de 3 Chêne Culture, avec effet immédiat, en tenant en compte de la date du jour de ma lettre de démission

J'espère que l'association pourra régulariser sa situation au plus vite.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les membres du bureau du conseil municipal, mes salutations distinguées.

Aucune proposition n'étant prononcée, M. le Président considère que l'absence de candidat en l'état est constatée et que le siège ne pourra être repourvu à l'instant.

La discussion est ouverte

M. Edouard Houman fait remarquer qu'il avait attiré l'attention de la commission culture quant au risque réel d'en arriver à la situation actuelle de n'avoir pas de candidat pour remplacer Mme Marta Macchiavelli. L'historique de la démission prétendue de Mme Macchiavelli est un problème juridique qui n'a pas de réponse si claire.

Le bureau ou le conseil administratif a bien voulu considérer que la démission était effective, or le principe selon lequel il est possible de revenir sur une démission est assez connu et établi.



M. Edouard Houman regrette cette situation et ne désignera pas le conseiller municipal qui en est responsable et qui se reconnaîtra.

Toujours est-il qu'aujourd'hui l'association 3 Chêne Culture possède un président uniquement par intérim qui a déjà annoncé qu'il se retirerait après la nomination du remplaçant de Mme Macchiavelli. Par conséquent l'association ne sera plus présidée et, selon la loi, devra être dissoute. En faisant ce travail de pointillisme juridique contestable, le conseiller municipal en question est responsable d'une possible dissolution de l'association 3 Chêne Culture et par là, du porte-voix de la culture intercommunale.

M. Philippe Calame souhaite demander un vote à bulletin secret sur la nomination d'un représentant du conseil municipal à l'association 3 Chêne Culture. Les membres de la commission culture peuvent être élus, libre à la personne nommée de refuser le poste.

M. le président ne pense pas que cette procédure soit adéquate et n'est donc pas enclin à donner suite à la proposition de M. Philippe Calame. Faute de candidat il n'est donc pas possible de procéder à une nomination.

En complément à la remarque de M. Edouard Houman, M. Philippe Calame indique que le comité avec un représentant manquant de cette association est libre de nommer un nouveau président parmi ses membres.

16 Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 60'000,- en vue de l'installation de 3 nouvelles bornes hydrantes. (DA-19-02)

M. Philippe Decrey, conseiller administratif délégué à la sécurité territoriale précise que compte tenu du fait que la commune de Thônex construit énormément, il est important de mettre des bornes hydrantes. Deux bornes devaient être remplacées, une à la route de Villette et l'autre au chemin des Cléomes. Le budget étant trop juste il a été décidé de s'occuper d'abord de la borne du chemin des Cléomes, car l'entreprise était déjà sur place en train de tirer la conduite d'eau, et de mettre en suspens celle de la route de Villette. L'idée initiale était de demander un crédit de CHF 20'000.- pour remplacer cette borne de la route de Villette mais après discussion avec les conseillers administratifs, il a été décidé, compte tenu de l'allure des constructions, de prévoir deux bornes supplémentaires en réserve.

M. Bruno Da Silva donne lecture de la délibération

Installation de 3 nouvelles bornes hydrantes
demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 60'000,-

- vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- attendu que le réseau de protection incendie communal est équipé de bornes hydrantes ou de bouches à incendie,



- attendu que les sapeurs-pompiers de Thônex effectuent, chaque année, un contrôle systématique des installations afin d'en assurer le bon fonctionnement,
- attendu que les bouches à incendie sont obsolètes et remplacées au gré des opportunités par des bornes hydrantes hors terre,
- vu que le budget 2019 est déjà engagé pour l'entretien et l'installation de nouvelles bornes hydrantes,
- vu le développement des quartiers résidentiels et du besoin de remplacement des bouches incendie par des bornes hydrantes,
- attendu que l'office cantonal nous impose l'installation de nouvelles bornes hydrantes afin de compléter la couverture de prise d'eau pour la lutte contre les incendies,
- vu l'exposé des motifs et descriptif des coûts établi par le service technique communal,
- sur proposition du conseil administratif

le conseil municipal

d é c i d e

par 24 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'ouvrir au conseil administratif, un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 60'000,- pour l'acquisition de 3 bornes hydrantes en vue de compléter la couverture de prise d'eau pour la lutte contre les incendies sur le territoire communal, montant qui sera porté dans les comptes de l'exercice 2019, sous la rubrique 150.314.
 2. Ce crédit budgétaire supplémentaire sera couvert par les plus-values enregistrées aux revenus, ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.
- 17 Projet de motion déposé dans le délai légal par la Gauche Sociale (GS) intitulée : (point non traité le 18.12.2018)
- « pour une transparence des notes de frais professionnels du conseil administratif » (MM-18-04)

M. Bastien Leutenegger donne lecture de sa déclaration

Mesdames et messieurs les conseillers municipaux,
Messieurs les conseillers administratifs,

Nous avons tous ici je pense été confrontés aux remarques et aux questions de la population quant aux affaires qui secouent le monde politique genevois depuis l'année passée. Ces affaires nous le savons touchent l'ensemble des partis à travers certaines personnalités aux pratiques plus ou moins douteuses ou questionnantes pour le moins.



Les pratiques de certains élus de la ville de Genève ou du canton sont en effet à la base d'une grave crise de confiance de la population envers ses représentants politiques.

Depuis des mois il ne se passe en effet pas un jour sans que la presse ne relève un élément nouveau de telle ou telle affaire, sans que des messages malveillants envers le monde politique plus ou moins rédigés n'apparaissent sur tel ou tel réseau social ou alors que toute action politique ne soit passée au travers du filtre « tous pourris » et, de ce fait méprisée.

Mes chers collègues, nous le savons, le système de démocratie directe auquel nous sommes tous ici fortement attachés ne peut perdurer et conserver son sens que si le lien de confiance unissant la population à ses élus est maintenu et renforcé. Si un fossé venait à se creuser entre eux c'est le fonctionnement-même de nos institutions qui s'en trouverait menacé, certaines crises chez nos voisins en sont d'ailleurs la triste démonstration.

Mais pourquoi une telle motion à Thônex me direz-vous. C'est que voyez-vous la population thônésienne n'est malheureusement pas épargnée par cette vague de méfiance envers le monde politique. Or nous sommes tous ici présents leurs premiers interlocuteurs politiques. Il nous appartient donc en premier lieu de renforcer leur confiance et de leur signifier que nous ne sommes pas de ceux qui traitent avec légèreté l'argent du contribuable.

Pour notre part nous n'avons pas de doute sur la bonne tenue des comptes de la commune et sur le bon usage des deniers publics à Thônex mais il nous appartient d'en convaincre nos concitoyens. Pour ce faire la transparence est notre meilleur atout. Au reste nous le savons et nous leur en sommes reconnaissants, la rigueur et l'honnêteté de nos conseillers administratifs. En ce qui concerne notre groupe nous ne pouvons que les en féliciter et leur renouveler une fois encore notre confiance. Mais si nous, conseil municipal, n'avons aucunement besoin de gage de confiance de la part de notre exécutif nous avons le devoir de nous montrer unis et de montrer à la population notre intégrité face à la crise actuelle en nous montrant transparents et en engageant notre exécutif à faire de même.

Pour toutes les raisons évoquées ici, mesdames et messieurs les conseillers municipaux, je vous appelle à soutenir notre motion.

La discussion est ouverte

Selon M. Philippe Calame, personne ne peut nier que la transparence en matière de dépense des deniers publics est nécessaire. Il admet qu'au vu du scandale qu'il y a eu dans une autre commune il peut être bien de donner une réponse aux Thônésiens, bien que la majorité d'entre eux ne s'inquiète pas de la gestion communale étant donné que la commune est parfaitement bien gérée depuis de nombreuses années. A titre personnel, M. Philippe Calame a un petit souci de vocabulaire et de définition d'un mot qui peut donner lieu à des interprétations inadéquates des intentions des motionnaires dans les invites destinées au conseil administratif. Le point a « Communiquer au Conseil municipal l'entier de ses notes de frais » pourrait être interprété à tort comme une demande au conseil administratif de fournir les pièces justificatives de ses notes de frais, ce qui n'est évidemment pas le but. De même au point b « De rendre accessible lesdites notes de frais », l'interprétation pourrait être erronée par rapport à l'intention des motionnaires. Pour plus de clarté, M. Philippe Calame propose, au point a, de remplacer « l'entier de ses notes de frais » par « le montant de ses notes de frais » et au point b, de remplacer « lesdites notes de frais » par « lesdits montants des notes de frais ».



M. Bastien Leutenegger remercie M. Philippe Calame pour sa remarque et précise que l'objectif des motionnaires n'était effectivement pas de recevoir des tickets de caisse à collectionner.

M. Stephen Knörr donne lecture de la déclaration du groupe UDC

« C'est tellement plus beau quand c'est inutile ! » disait feu mon père. Cette motion ne colle-t-elle pas parfaitement à une telle maxime ? Oui parmi les différents exécutifs de notre république et canton de Genève, Chateaubriand pourrait dénoncer des Talleyrand, des Fouché ? Certes il y a des hommes qui se disent « de pouvoir » se targuant d'une qualité alors qu'en politique un homme de pouvoir n'est qu'une carriériste et les carriéristes sont à la démocratie ce que le glyphosate est à la santé.

Mais revenons à Thônex, cette motion était-elle nécessaire ? Non ! Avait-elle le droit d'exister ? Oui ! Puisque en dehors de toutes considérations elle est le reflet d'un droit démocratique. Alors qu'allons-nous faire ?

L'accepter serait ouvrir la boîte de pandore, la refuser équivaldrait à donner jusqu'en 2020 du grain à moudre aux auteurs.

L'UDC propose que cette motion soit renvoyée en commission des finances pour mettre « cartes sur table » mais sans l'alinéa B de l'invite. En effet nous estimons que seuls les chiffres peuvent être tous publics et non pas les noms.

[En attendant que les problèmes techniques empêchant M. Pascal Uehlinger de projeter la présentation des notes de frais se résolvent, M. le président propose de passer au point 18 de l'ordre du jour.]

18 Projet de résolution déposé dans le délai légal par l'ensemble des partis politiques représentés au conseil municipal intitulée :
(point non traité le 18.12.2018)

- « résolution interpartis concernant le concept opérationnel de défense incendie et secours » (RM-18-07)

La discussion est ouverte

M. Nicolet, président de la commission sécurité territoriale, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 18 décembre 2018

Résolution interpartis concernant le concept opérationnel de défense incendie et secours.

Cela concerne le projet « horizon 2030 » pour le SIS qui a été accepté il y a un an par une majorité de conseillers administratifs lors d'une séance à l'ACG. Ce qui a stupéfié la commission c'est la manière, le chantage et le côté dispendieux de ce concept, environ 80 millions au lieu des 50 actuels versés au SIS ville de Genève pour les interventions sur les communes.

De plus la commission n'a pas pu admettre le manque de respect vis-à-vis des communes comme la nôtre qui ont des compagnies de sapeur-pompiers volontaires performantes équipées au top sur le budget le fonctionnement de la commune.



Afin de montrer notre désapprobation la commission a décidé à l'unanimité de voter une résolution interpartis adressée à l'ACG et qui sera proposée au vote lors du conseil municipal de ce soir. Maintenant il faut performer notre autonomie en transmettant un message clair à l'Etat. Répartition des tâches entre les communes et l'Etat oui, mais pas à n'importe quel prix.

Par ailleurs pour la bonne forme la commission vous invite à diffuser la copie de la résolution auprès des autres groupes politiques des autres communes.

M. Philippe Decrey informe qu'une commission de sécurité a eu lieu concernant le concept avant de passer en assemblée générale au niveau de l'ACG. Il a été décidé de rajouter dans le concept la liberté de chaque commune d'entrer ou de ne pas entrer dans ce dernier. Si une commune ou une compagnie décidait de ne pas rentrer dans le concept, la répartition financière des 80 millions se ferait tout de même sur l'ensemble des communes, par rapport au nombre d'habitants. Les communes et les compagnies pourraient donc être indépendantes mais toutes participeraient sur le coût de l'investissement au SIS. Le projet va passer en assemblée générale au niveau de l'ACG.

M. Joseph Camuglia donne lecture de la déclaration des groupes VI-VE et Gauche sociale

Nous nous opposons vivement au projet « nouvelles prérogatives du SIS ».

Premièrement, notre commune a une compagnie et des sapeurs engagés, bien formés et bien équipés qui interviennent toujours de façon professionnelle et efficace. Nous en avons eu la preuve à diverses reprises.

Deuxièmement, ce projet aurait un coût faramineux et l'investissement fait durant de nombreuses années par notre population afin de soutenir, former et équiper la compagnie serait vu comme un gaspillage.

Troisièmement, j'attire votre attention sur le fait que notre compagnie est réactive et intervient dans un bref délai sur les lieux d'intervention grâce au positionnement de notre caserne. Nous mettons en doute que le SIS puisse intervenir aussi rapidement dans le futur.

Finalement, nous remercions nos sapeurs-pompiers passionnés pour leur engagement et nous tenons à leur dire que nous les soutenons et c'est pour cette raison que nous avons signé la résolution interpartis concernant le concept opérationnel de défense incendie et secours.

M. Stephen Knörr souhaite d'abord remercier tous les volontaires qui consacrent du temps à la sauvegarde de la commune et de ses habitants. Le côté bon enfant du défilé des promotions ne doit pas faire oublier que les pompiers communaux sont de vrais pompiers. M. Stephen Knörr donne ensuite lecture de la déclaration du groupe UDC.

Nombreux sont les Genevois tant de cœur que de souche qui observent avec horreur la constance, avec laquelle d'aucun s'échine à détruire ce qui fonctionne pour le remplacer par de stériles chimères.

Tombée dans un guet-apens, la gendarmerie a été assassinée, la sécurité des genevois péjorée juste pour satisfaire une carrière. C'est maintenant au tour des soldats du feu... et ceci dans le seul but inavouable de pouvoir quérir, sur étagère, des pendulaires.



Etes-vous surpris ? Franchement qu'aurions-nous pu attendre d'autre de politiques qui se préféreraient députés européens plutôt qu'élus suisses.

La démocratie directe, le volontariat et le système de milice sont les piliers de l'exception helvétique. Tout au long de notre histoire ces éléments ont été le ciment de notre pays.

Sire Sire ! Des manants parlent d'efficacité, de probité, de responsabilité, de libre arbitre, d'abnégation et de compétence. Ciel ! Que l'on abaisse la herse, remonte le pont-levis du château Baudet qu'on alarme nos suzerains bruxellois, que l'on mande nos mercenaires européens afin de bouter ces gueux hors du Grand Genève.

Maintenant, il suffit ! Avec cette motion nous avons la possibilité de défendre l'autonomie des communes et d'obtenir des prestations en corrélation avec nos financements, nos besoins.

Le groupe UDC constate avec plaisir que toutes les couleurs politiques ont cosigné cette résolution. Il est évident que nous la voterons, non sans oublier de remercier ses investigateurs qui nous ont associé à cette dernière.

Mme Nadia Giacobino, donne lecture de la résolution:

résolution interpartis
concernant le concept opérationnel de défense incendie et secours

- considérant les augmentations disproportionnées annoncées par l'Association des communes genevoises relatives aux investissements et aux coûts de fonctionnement du concept opérationnel de défense incendie et secours à l'horizon 2030,
- considérant le peu d'amélioration dans les prestations fournies à la population en cas d'intervention en urgence sur la commune,
- considérant que des missions, actuellement remplies par des organisations de milice seront professionnalisées avec des coûts plus élevés pour une prestation similaire,
- considérant qu'un grand nombre de communes ont des effectifs suffisants et les formations adéquates, pour continuer à pouvoir intervenir, selon le concept pompiers 21,
- considérant les investissements importants, les engagements des jeunes, les intérêts à la vie communale et leurs disponibilités,
- attendu que le concept projeté à l'horizon 2030, privera les communes d'un certain nombre de sapeurs-pompiers volontaires, qui rappelons-le, assument des interventions, de la prévention et en plus des tâches très utiles à la vie communale.

le conseil municipal,

d e m a n d e

par 24 voix pour, soit à l'unanimité,



au conseil administratif

1. D'inviter l'Association des communes genevoises à réexaminer l'entier du concept opérationnel de défense incendie et secours.
2. De demander à l'Association des communes genevoises de modifier le concept pour qu'il soit conforme au principe de subsidiarité demandé par la coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP) dans le principe III du concept « sapeurs-pompiers 2015 », soit que les corps de milice sapeurs-pompiers volontaires, sauveteurs auxiliaires, protection civile ne doivent être complétés par des organisations professionnelles que lorsque le système de milice est surchargé ou hors de son domaine de compétence.
3. Notre proposition à l'Association des communes genevoises de réaliser une étude comparative des risques et des coûts assumés par les communes entre les différentes variantes avant toute décision.
4. Notre suggestion à l'Association des communes genevoises de consulter le groupe de travail actuellement mis en place pour le volet sapeurs-pompiers volontaires sur l'ensemble du concept qui sera proposé.

[Reprise du point 17 de l'ordre du jour sur le projet de motion déposée par la Gauche Sociale]

M. Pascal Uehlinger précise que la note de frais présenté ce soir aux conseillers municipaux est prête depuis trois conseils municipaux car elle a été transmise à la presse. A sa connaissance toutes les communes ont dévoilé ce document à la presse pour voir finalement un tout petit encart expliquant notamment que Thônex ne s'était jamais doté d'un règlement concernant sa note de frais. Il existe dans cette note cinq rubriques, les frais de représentation, les frais de repas en commission ACG, les transports et parking, le voyage annuel de l'ACG et le forfait téléphonique. Le conseil administratif n'a pas de note de téléphone, ses membres touchent CHF 50.- par mois pour leurs factures téléphoniques. Lorsque les conseillers administratifs ont un empêchement et ne peuvent participer au voyage annuel de l'ACG, cette ligne n'apparaît pas dans la note de frais. Concernant les transports et parking, les conseillers administratifs ont une carte permettant d'accéder aux parkings de la fondation des parkings. En 10 ans, M. Pascal Uehlinger n'a eu qu'une seule note de frais de déplacement, en juin 2010 lorsqu'il est parti à Bâle pour le tournoi interscolaire et a facturé 500

km à 70 centimes le km car il ne pouvait pas prendre le bus. En 10 ans, jamais un seul des collègues n'a amené une note de frais pour s'être déplacé en voiture pour la fonction de la commune. Le peu de déplacements qui ont été faits hors de la commune, souvent à Berne, ont été faits en train en deuxième classe, avec les bons à CHF 35.-. Il est toujours surprenant de voir que certains conseillers administratifs de communes plus pauvres se déplacent en première classe. Concernant les frais de repas des commissions ACG, M. Pascal Uehlinger explique que le repas n'est pas payé directement mais que l'ACG envoie par la suite la facture à la mairie.



Concernant les frais de représentation, M. Marc Kilcher n'a donné aucune note de frais en 2017 car il existe une indemnisation de CHF 2'000.- par conseiller administratif et que certaines rubriques particulières sont payées. Les seuls dépassements sont par exemple, sur l'année 2016 les CHF 1'206, 70.- de M. Pascal Uehlinger, les CHF 1'180,70.- de M. Philippe Decrey et les CHF 863,15.- de M. Marc Kilcher qui sont faits lors de repas dans le cadre de leur représentation. M. Pascal Uehlinger se demande pourquoi il est nécessaire de faire un règlement de note de frais pour une moyenne de moins de CHF 1'000.- de note de frais par année. Il explique qu'en règle générale, le conseil administratif entretient un rapport de proximité avec le service financier de la commune, contrairement à ce qu'il peut se passer dans les grandes institutions. A Thônex, si une facture arrive à la mairie et qu'il n'y a pas de justificatif, la facture revient sur le bureau pour être questionnée. En ville de Genève par exemple il y a une plus grande voie hiérarchique et il peut être compliqué de monter quatre strates pour arriver jusqu'au secrétaire général ou au magistrat et demander la justification d'une facture de restaurant. M. Pascal Uehlinger fait remarquer que plus de la moitié des CHF 6'000.- ou CHF 7'000.- de frais sont le téléphone et le voyage des maires de l'ACG. Cette résolution avait le mérite de vouloir faire un peu de voyeurisme mais toutes ces questions auraient pu être posées lors des comptes ou du budget. Les conseillers administratifs y auraient répondu sans faire ce travail. M. Pascal Uehlinger trouve désolant que devant le débordement de quelques personnes, les 44 autres communes aient été embêtées à fournir le même justificatif.

M. Bastien Leutenegger remercie le conseil administratif pour cette présentation et demande qu'elle soit mise au procès-verbal de la séance. Les motionnaires sont pleinement satisfaits des informations qui ont été fournies et qui, de fait, seront accessibles à la population. Ce gage de transparence profitera à l'ensemble des thônésiennes et thônésiens et contribuera fortement à apaiser leurs craintes, car il y en a. Par ce geste important le conseil administratif a démontré son attachement au renforcement de la transparence et en anticipant le débat autour de la motion, a confirmé son adhésion au principe de cette dernière. Le groupe Gauche sociale se réjouit à travers cette motion d'avoir donné l'impulsion d'un dispositif de transparence dans la commune et poursuivra ses efforts en ce sens. Les demandes des motionnaires ayant été réalisées, ces derniers retirent la motion.

Compte tenu du fait que la motion a été retirée, M. Stephen Knörr précise que le groupe UDC retire sa proposition de renvoi en commission.

19 Traitement de la pétition intitulée :

- « pour l'ouverture d'une patinoire à Genève toute l'année » (RM-19-03)

M. le président donne lecture du courrier de M. Hans Rudolph Roth accompagnant la pétition

Monsieur le secrétaire général,
Cher Philippe,

Par la présente, je vous remets les documents suivants :



- pétition en vue de l'ouverture d'une patinoire à Genève toute l'année lancée en janvier 2019
- feuille récapitulative
- 32 feuilles comprenant 338 signatures, outre la mienne

Je vous saurais gré de la mettre à l'ordre du jour du prochain conseil municipal (5 mars 2019) ce dont je vous remercie par avance.

Recevez, Monsieur le secrétaire général, cher Philippe, mes meilleures salutations sportives.

Hans Rudolf Roth

puis, il donne lecture du texte de la pétition

Nous signataires, souhaitons procurer des possibilités d'entraînement à tous les adeptes des sports de glace pendant toute l'année avec un minimum de déplacements.

constatant :

- que la pratique des sports de glace, tant au niveau du hockey que celui du patinage artistique, exige un entraînement continu
- qu'il n'existe pratiquement plus d'entre-saison
- que les parents assument de multiples déplacements en voitures privées dans d'autres localités suisses (Leysin, Scuol, Vallée de Joux, etc) et dans des stations de Haute-Savoie (Saint-Gervais, Megève, etc...) ce qui n'est pas à la portée de tout le monde

nous demandons au conseil administratif :

- d'intervenir auprès des Villes de Genève et de Meyrin afin que dans le Canton de Genève, une patinoire soit ouverte toute l'année, soit 12 mois sur 12, soit à tour de rôle, soit d'une façon fixe
- d'étudier la répartition des coûts et d'un partage équitable des temps de glace entre les différents clubs
- d'activer la démarche et d'en informer le Conseil municipal régulièrement ainsi que les pétitionnaires

résultats escomptés :

- accès à des surfaces de glace pour tous les sportifs de Genève et environs, propriétaire d'une voiture ou non
- moins de déplacements individuels ce qui compense certainement partiellement l'empreinte carbone entre l'électricité nécessaire pour produire la glace et la réduction de CO₂, à l'exception des frais de personnel

M. le président informe que le bureau a, dans sa séance du 25 février 2019, préavisé à l'unanimité le renvoi de la pétition en commission sports, police, militaire



La discussion est ouverte

M. Philippe Calame n'est pas opposé au renvoi en commission. Ayant discuté avec M. Hans Rudolph Roth, il a appris que cette pétition n'avait pas été déposée à Chêne-Bourg et à Chêne-Bougeries ce qui est étonnant car le CSSM est une institution des trois communes. M. Philippe Calame trouve dommage que cette question ne soit traitée qu'à Thônex et demande s'il serait possible en votant le renvoi en commission d'informer les pétitionnaires du souhait de la commune de déposer la pétition à Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries afin que le débat ait lieu dans l'ensemble des communes concernées par la patinoire des Trois Chêne.

M. Marc Kilcher s'est permis, en tant que représentant de Thônex au Centre Sportif Sous-Moulin, d'envoyer un courrier à l'attention du directeur pour que la pétition rejoigne la liste des sujets traités dans le cadre du bureau du conseil intercommunal. En parallèle l'initiative de traiter cette pétition dans le cadre de la commission était une manière d'ouvrir le débat et d'inviter le directeur du centre sportif pour avoir une appréciation. Ce dernier sera amené à donner quelques chiffres pour voir l'impact que cela pourrait avoir pour la patinoire de Sous-Moulin. Par ces deux mouvements, l'information devrait se diffuser dans les deux autres communes.

Selon M. Richard Stark, le bureau était d'accord à l'unanimité de renvoyer cette proposition en commission sports. Il imaginait également que la commune de Thônex pouvait déjà prendre position à ce sujet et demander ensuite leur avis aux communes de Chêne-Bourg et Chêne Bougeries.

M. Stephen Knörr fait remarquer que si les origines des signatures reflètent l'intérêt de la patinoire, la commune a peut-être meilleur temps de s'adresser à la ville de Genève qu'à Chêne-Bougeries ou Chêne-Bourg. Les Trois Chêne à eux-seuls ne sont pas les plus forts signataires. Si le nombre de signataires correspond au nombre de visiteurs et reflète l'intérêt des communes alors Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries ont l'air de se désintéresser de ce projet.

M. Bruno Da Silva souligne que le conseiller administratif en charge du dicastère concerné va quoi qu'il en soit prendre contact avec les personnes nécessaires en préparant la commission. Le fait de renvoyer en commission permettra également d'obtenir un point de vue logistique de la part du directeur plutôt que d'avoir le débat au conseil municipal.

La parole n'étant plus demandée, M. le président propose de passer au vote de la proposition du bureau du conseil municipal.

traitement de la pétition intitulée :
« pour l'ouverture d'une patinoire à Genève toute l'année »

r é s o l u t i o n

- vu l'article 38 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu l'article 40, al. d) du règlement du conseil municipal du 30 septembre 2003,



- vu la pétition munie de 338 signatures déposée par M. Hans Rudolf Roth, au nom des signataires, intitulée : « pour l'ouverture d'une patinoire à Genève toute l'année »,
- attendu que le bureau a décidé, dans sa séance du 28 février 2019, de transmettre pour traitement la pétition à la commission des sports,

le conseil municipal

d é c i d e

par 24 voix pour, soit à l'unanimité,

1. De confirmer la décision du bureau du 28 février 2019 de transmettre pour traitement la pétition intitulée « pour l'ouverture d'une patinoire à Genève toute l'année » à la commission des sports.
2. D'informer les pétitionnaires de cette décision en la motivant.

[Le président annonce qu'il est 23h, et que nous passons au point 22 de l'ordre du jour]

20 Projet de motion déposé dans le délai légal par le groupe Les Verts et Vivre à Thônex (VI-VE), intitulé :

- « pour des voyages et déplacements du conseil municipal respectueux des enjeux climatiques actuels » (MM-19-01)

[point non traité reporté à une séance ultérieure]

M. le président souhaite tout de même faire deux remarques à ce sujet. M. Martin Germann a remis en début de soirée une modification dudit document qui montre que, s'il y a toujours urgence par rapport au climat, il n'y a plus d'urgence par rapport au vote. Ce nouveau texte montre qu'il ne s'agit plus de remettre en question le voyage de fin de législature.

21 Projets de délibération

Pas d'autres projets.

22 Propositions du conseil administratif

Le conseil administratif n'a pas de propositions.

23 Questions écrites :

M. Marc Kilcher, conseiller administratif délégué aux écoles, jeunesse donne lecture d'un complément de réponse à la question écrite déposée le 13 novembre 2018 par



23.1 Mme Danielle Oppliger, concernant la surveillance dans le préau de l'établissement scolaire Ecole Marcellv

C o m p l é m e n t d' i n f o r m a t i o n

Nous désirons apporter un complément d'information écrit suite à une intervention de Monsieur Christian FORGNONE, Directeur de l'établissement scolaire Marcellv, ceci afin que les choses soient bien claires, à savoir que :

- En dehors des heures scolaires, la seule entité responsable des élèves est le GIAP, pour autant que les enfants y soient inscrits,
- Dans le cas contraire, ce sont les parents qui sont responsables de leurs enfants car le DIP n'a plus la responsabilité des enfants hors des périodes scolaires.

M. Philippe Decrey, conseiller administratif donne lecture de la réponse à la question écrite posée lors de la séance du 18 décembre 2018 par :

23.2 M. Andrew Arpidone concernant : l'affichage publicitaire sur le domaine public : quel impact pour Thônex ?

Deux conventions nous lient actuellement à la Société Générale d'Affichage (SGA) qui bénéficie de l'exclusivité de l'affichage sur le territoire communal.

La première convention règle les modalités d'affichage sur les panneaux et sur les supports publicitaires situés sur le domaine public. Cette convention arrivera à échéance fin 2021.

La deuxième convention règle les modalités d'affichage sur les abribus. Cette convention arrivera également à échéance fin 2021.

Au lieu de nous verser une redevance annuelle, la SGA fournit les abribus à la commune, y compris leur remplacement si ceux-ci devaient être endommagés.

1) recettes financières

	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>Moyenne des 3 dernières années</u>
Affichage sur les panneaux et sur les supports publicitaires	10'806.95	8'284.50	7'142.20	8'744.55
Affichage sur les abribus	44'199.50	46'863.65	46'660.30	45'907.82



- 2) Selon leur dimension, un abribus coûte entre CHF 16'000,- et CHF 23'000,- pose comprise.

La commune de Thônex étant équipée de 17 abribus, ceux-ci ont une valeur globale d'environ 340'000,- CHF HT ; ce montant correspond à la contre-valeur des recettes d'affichage dans les abribus.

- 3) Les deux conventions arriveront à échéance le 31 décembre 2021. Afin de pouvoir les renégocier, le Conseil administratif dénoncera les deux conventions fin juin 2020 au plus tard, le délai de résiliation des conventions étant de 18 mois.

puis, il est donné lecture des questions suivantes :

- 23.3 M. Bastien Leutenegger, conseiller municipal, intitulée : RFFA Cantonale « quel impact pour la commune de Thônex ? »

Le 31 janvier a été votée au Grand Conseil le projet cantonal de la RFFA. Ce projet induit des pertes fiscales de 186 millions de francs pour le Canton et de 46 millions pour les communes.

La population sera amenée à se prononcer sur ces réformes (volets fédéral et cantonal) le 19 mai prochain.

Nous ne savons pas, à ce jour, ce que coutera cette réforme à notre commune si elle était adoptée.

Afin que nos concitoyens et nous-mêmes puissions nourrir nos réflexions à ce sujet, je souhaiterais que nos conseillers administratifs apportent des réponses aux questions suivantes d'ici le prochain conseil municipal du mois d'avril :

- Quel serait, selon vos calculs, l'impact de cette réforme sur les finances de la Commune ?
- Quelles mesures comptez-vous prendre pour faire face aux inévitables pertes fiscales induites par cette réforme si elle était adoptée ?

- 23.4 M. Richard Stark, conseiller municipal, concernant la situation sécuritaire de la commune :

Lors du conseil municipal du 14 novembre 2017 les groupes UDC et MCG déposaient une résolution intitulée « Thônex pour l'ouverture du poste de Police secours » dit de Chêne 24h/24h avec une augmentation significative des effectifs de policiers.

L'exposé des motifs mettait en avant la situation géographique de Thônex, l'urbanisation croissante avec en corollaire l'arrivée de nombreux nouveaux habitants.

Cette résolution a été acceptée à l'unanimité.



Les effets pervers de la nouvelle Loi sur la Police LPol (F 1 05) le 1^{er} mai 2016 sont encore plus nocifs que ceux dénoncés par les syndicats de policiers et la situation sécuritaire de notre commune reste délicate.

Question :

1. Quelles sont, depuis le dépôt de cette résolution, les démarches entreprises par le Conseil Administratif de Thônex afin d'obtenir l'ouverture du poste de Police dit « de Chêne» 24h / 24h et une augmentation_ des effectifs de policiers?

24 Propositions individuelles et questions

24.1 Chemin de Floraire et avenue Petit-Senn – circulation

M. Philippe Zaugg ne souhaite pas revenir sur le point 5 de l'ordre du jour concernant le vote de CHF 457'000.- sur le chemin de Floraire. Cependant, il fait remarquer que le point de circulation va fortement progresser et se demande dans quel sens les gens vont circuler sur l'avenue Petit-Senn. Il aimerait que le conseil administratif, en collégialité avec la commune de Chêne-Bourg, fasse en sorte de prendre en compte que l'avenue Petit-Senn n'est pas dans les deux sens. M. Philippe Zaugg est curieux de voir comment les personnes qui habitent en face du chalet Floraire vont circuler sur l'avenue Petit-Senn. Le système qui a été voté ce soir va provoquer des accidents à répétition entre Thônex et Chêne-Bourg.

24.2 Motos roulant sur les trottoirs

M. Philippe Zaugg raconte qu'il a vu une moto rouler sur le trottoir qui longe le chemin du Bois-des-Arts. Il aimerait que l'exécutif mette un panneau et fasse en sorte que ce genre d'incivilité cesse car il est récurrent que les motards circulent sur les trottoirs, voire même klaxonnent.

24.3 Chaises de la terrasse de l'auberge communale

Suite à la lecture du courrier de M. Alain Akar, gérant de l'auberge communale, et à la proposition de M. Pascal Uehlinger de traiter cette question dans les divers, M. Philippe Calame, en tant que président de la commission des finances, suggère que ce point soit mis à l'ordre du jour de la prochaine commission finances officielle, sachant que celle du 26 mars se fera en l'absence du conseil administratif.

24.4 Départ et remerciements de M. Andrew Arpidone

M. Andrew Arpidone annonce qu'il a décidé de quitter avec effet immédiat le conseil municipal pour des raisons purement privées et qu'il s'agit donc de sa dernière séance. Il tient à remercier les conseillères et conseillers municipaux pour cette bonne expérience qu'il a vécu pendant une dizaine d'années et leur souhaite bon courage pour les prochaines élections. Il souhaite également bon courage à M. Bruno Da Silva qui sera, si le conseil municipal lui accorde sa confiance, le prochain premier citoyen de



la ville en attendant peut-être d'autres fonctions, et à Mme Catherine Magli qui va être sa remplaçante dès la prochaine séance du conseil municipal. M. Andrew Arpidone remercie M. Philippe Decrey qui l'avait poussé à mettre son nom sur la liste des candidats il y a une douzaine d'années, chose qu'il n'a jamais regretté. Il regrette cependant de ne pas avoir réussi à faire passer cette commune au XXI^{ème} siècle en matière de droit de la famille et sur la question du congé paternité qui lui est très chère, ce d'autant plus que la société Novartis vient d'accorder 14 semaines de congé paternité, que Google en accorde 60 jours, IKEA et Johnson et Johnson 40 et que Microsoft en accorde 30. Ces sociétés ne sont pas réputées pour être les plus philanthropes en la matière et pourtant elles se sont bien aperçues de l'aspect positif de la chose.

L'argument économique selon lequel cela n'est pas finançable ne tenait donc pas la route. M. Andrew Arpidone espère qu'un ou une autre commissaire arrivera à faire passer ce sujet et que le conseil municipal pensera à lui lorsque le congé paternité sera mis en place dans la commune.

[Applaudissements]

24.5 Projets de délibération et propositions du conseil administratif

Concernant les points 21 et 22 de l'ordre du jour, M. Ashwani Singh constate qu'il est devenu habituel qu'il n'y ait pas de projets de délibération et de propositions du conseil administratif. Or ce soir pas moins de dix projets de délibération ont été votés (points 5, 6, 7, 8, 11, 12, 13, 14, 15 et 16 de l'ordre du jour). M. Ashwani Singh se demande si les raisons historiques qui expliquent la présence de ces points ont été oubliées et propose que soit inscrit au point 5 « Projets de délibération » suivi des sous-points 5.1, 5.2, etcétera. Il fera sa demande et sa proposition au bureau qui décidera quelle éventuelle suite pourra être donnée à sa requête. Il en va de même pour le point 22 « Propositions du conseil administratif ». M. Ashwani Singh se demande quelles sont ces propositions qui ne pourraient être traitées au point 3 « Communications du conseil administratif », dans les nombreux projets de délibération qui ne sont autre chose que des propositions du conseil administratif, ou encore dans les propositions individuelles.

24.6 Concert de l'Orchestre des Trois-Chêne

M. Florian Wünsche informe qu'un concert de l'Orchestre des Trois-Chêne aura lieu le samedi 16 mars à 20h à la salle Point Favre avec un concerto pour harpe, une création mondiale et l'ouverture du Barbier de Séville.

24.7 Déroulement du conseil municipal – dispositions réglementaires

M. Edouard Houman souhaite revenir sur un évènement de cette soirée qui lui paraît important.

Il est extrêmement respectueux de la fonction de M. le président et est évidemment conscient qu'elle peut être difficile.



M. Edouard Houman souligne son attachement au bon déroulement des séances du conseil municipal et au respect du règlement. Il a eu l'occasion de dire son insatisfaction lors de ce qu'il estimait être une inégalité de traitement au moment de l'amendement de M. Philippe Calame et ne va pas revenir là-dessus cependant il lui paraît plus grave que le conseil municipal n'ait pas pu voter sur la demande de renvoi en commission. Cela constitue une violation de l'article 48 du règlement du conseil municipal, or la technicité et la complexité des débats ne peuvent être une excuse pour ne pas respecter ce règlement. M. Edouard Houman demande donc que M. le président et le bureau qui l'accompagne fassent preuve de la plus grande vigilance et du respect absolu des dispositions réglementaires qui régissent le déroulement de ces débats car il en va du bon déroulement de ces séances et du respect du principe démocratique.

M. le président remercie M. Edouard Houman d'avoir rappelé cela car il sait qu'au point 5 il a fait une faute. En effet, il aurait dû soumettre la question du renvoi en commission et l'a raté dans le feu de l'action. M. le président en a conscience, fera bien attention que cela n'arrive plus et demande à ses collègues du bureau de ne pas rater ce genre de choses.

24.8 Demande de mise à jour des adresses des conseillers municipaux

Compte tenu des modifications des différentes fonctions et présences des conseillers municipaux ci présents, M. Richard Stark souhaiterait que les adresses et numéros de téléphone de ces derniers soient mis à jour.

Selon M. Pascal Uehlinger le « cmnet » est à jour. Il avait été décidé de ne plus faire de formule papier sachant que toutes les informations sont sur le « cmnet ». M. Pascal Uehlinger veillera à ce que les informations soient mises à jour.

24.9 Ouverture des chantiers

A deux reprises à 7h10 du matin en quittant son domicile M. Stephen Knörr est passé à la hauteur du chantier du maille routier et a constaté que des camions quittaient le chantier, chargés. Les camions peuvent rouler très tôt le matin mais les chantiers ne doivent pas ouvrir avant 7h. C'est faire preuve de beaucoup d'efficacité que de pouvoir quitter un chantier à 7h10 avec des camions chargés. M. Stephen Knörr voudrait donc savoir si, à la connaissance du conseil administratif, ce chantier dispose d'une dérogation.

M. Pascal Uehlinger indique qu'il s'agit, à sa connaissance, d'un chantier cantonal et qu'il n'a pas d'information complémentaire. Cet aspect légal peut être demandé auprès de l'Etat.

M. Philippe Decrey informe que le référent du chantier des Communaux d'Ambilly est également présent sur le chantier dont il est question ici. Il est possible de lui faire un message pour lui poser la question.



24.10 Cité des métiers

A la question de M. Stephen Knörr de savoir jusqu'où a été faite la publicité de la Cité des métiers, M. Marc Kilcher indique que cette dernière a été faite d'une part au travers du canal de l'Etat, via l'orientation professionnelle et la page Facebook de l'équipe de la Cité des métiers et d'autre part à travers une série d'affiches disposées dans les Trois Chêne et réalisées par Thônex en association avec la commune de Chêne Bourg.

M. Stephen Knörr a eu l'occasion de rencontrer des jeunes qui ont été à la Cité des métiers et pour qui « 50 + 40 » font « quatre-vingt-dix » et non « nonante ». Il se demande donc si la publicité a également été faite de l'autre côté de la frontière.

Selon M. Marc Kilcher le sujet de la scolarisation des enfants habitant de l'autre côté de la frontière dans le canton de Genève existe pour l'école primaire et il est possible de s'imaginer que des jeunes habitant en France ont fait les cours au cycle et utilisent la filière de formation avec laquelle ils sont en contact. Qu'ils disent « quatre-vingt-dix » ou « nonante », ils restent des jeunes qui cherchent un emploi.

D'après M. Stephen Knörr l'apprentissage n'est déjà plus l'école et la Cité des métiers représente une première démarche pour obtenir un emploi.

M. le président propose que la suite du débat se fasse lors de la verrée.

24.11 Parking du chemin des Deux-Communes

M. Alain Nicolet remercie M. Marc Kilcher d'avoir fait le nécessaire à la sortie du parking du chemin des Deux-Communes et indique que les habitants l'en remercient également.

24.12 Ouverture des chantiers et Cité des métiers suite

Concernant la question de M. Stephen Knörr sur les camions quittant le chantier, M. Philippe Calame indique qu'un camion de 10m³ se remplit en 2'30'' minutes approximativement. Un camion sortant à 7h10 respecte donc à priori les heures du chantier. Quant à la remarque concernant l'apprentissage des enfants frontaliers, M. Philippe Calame sait que M. Stephen Knörr n'a certainement pas voté contre l'accord de libre circulation entre la Suisse et l'Europe et que de ce fait, les personnes de nationalité non suisse et les non-résidents genevois ont le droit d'obtenir un contrat d'apprentissage comme n'importe quel autre résident genevois.

Mme Gregori fait remarquer que la publicité de la Cité des métiers était également présente dans les TPG.

La parole n'étant plus demandée la séance est levée et les membres du conseil municipal ainsi que le public sont invités à venir prendre le verre de l'amitié au foyer de la salle polyvalente



La séance est levée à 23h20

Le président

pour le secrétaire

M. Philippe Noël

M. Michel Zeder
secrétaire général adjoint

Thônex, le 2 avril 2019_procès-verbal « emh »

pv/cm_5 mars 2019

annexe point 3.2.1 (page 973) – statistiques montées-descentes arrêts TPG - Thônex

Commune	Arrêt	Nombre de Montées
THONEX	Belle-Idée	29'752
THONEX	Belle-Idée-Chênes	23'140
THONEX	Belle-Idée-Salève	23'311
THONEX	Champ-Dollon	10'502
THONEX	Champ-Dollon (chalet)	2'727
THONEX	Cyprès	10'687
THONEX	Fossard	68'860
THONEX	Graveson	1'660'300
THONEX	Hôpital Trois-Chêne	101'954
THONEX	Jeandin	7'505
THONEX	Jumelles	47'829
THONEX	Moillesulaz	2'041'398
THONEX	Mon-Idée	58'441
THONEX	Pierre à Bochet	133'484
THONEX	Plein-Sud	16'977
THONEX	Pont-Bochet	6'224
THONEX	Sillons	10'190
THONEX	Sous-Moulin	595'406
THONEX	Sous-Villette	3'210
THONEX	Thônex-Mairie	43'502
THONEX	Thônex-Vallard	334'155
THONEX	Valencien	21'007
Total		5'250'560